

SCANDALE AU SERVICE DES FINANCES
DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION DE BLIDA

LES SALAIRES DES
PROFESSEURS DETOURNÉS

page 5

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

38 000
ARRESTATIONS
EN SIX MOIS

page 3

page 4

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 1637 - Mardi 31 juillet 2012 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com



ATTEINTE À L'HYMNE
NATIONAL ALGÉRIEN
L'ALGÉRIE
HAUSSE
LE TON

page 19

FORMATION DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

LES RAISONS D'UN «NON - CHANGEMENT»



page 3

ENTRÉE EN VIGUEUR
DU STATUT DE
L'OPÉRATEUR
ÉCONOMIQUE AGRÉÉ

DES FACILITÉS DE
DÉDOUANEMENT
POUR LES
ENTREPRISES

page 3

LES FEUX DE FORET RAVAGENT LE PAYS

DES MILLIERS
D'HECTARES
PARTIS EN
FUMÉE

page 3





40

agents de douanes viennent d'être affectés à la Direction régionale des douanes de Tamanrasset pour renforcer le dispositif de contrôle et de la surveillance à travers cette immense région de l'extrême-sud du pays, a-t-on appris auprès des responsables locaux de ce corps

43.000

couffins ont été distribués par la Direction des affaires sociales de la compagnie Sonatrach aux familles nécessiteuses dans différents wilayas du pays à l'occasion du mois de Ramadhan, a-t-on appris, dimanche, auprès du service des affaires sociales de la société.

3,785

tonnes de résine de cannabis (Chira) ont été saisies dimanche dans le port de Casablanca au sein d'un conteneur en partance pour la Belgique, a-t-on indiqué de source locale.

Pas de pénurie de sang, selon l'ANS



Le directeur général de l'Agence nationale du sang (ANS), le Dr Kamel Kezzal, a indiqué, dimanche à Alger, qu'il n'y avait aucune pénurie de sang au niveau des hôpitaux malgré l'insuffisance enregistrée durant les premiers jours du mois de

Ramadhan. M. Kezzal a indiqué dans une déclaration à l'APS que cette "légère" insuffisance était due à la période d'adaptation avec le jeûne que nécessitent les donneurs de sang. Il a souligné qu'aucun manque n'a été enregistré dans les hôpitaux grâce à la large campagne pour le don de sang, organisée en collaboration avec le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs, qui a débuté au niveau des mosquées le 22 juillet et se poursuivra jusqu'au 19 août prochain. L'opération qui a touché 60 mosquées à travers le pays et

pour laquelle des bus dotés d'équipements médicaux ont été mobilisés au niveau des places publiques, dont 7 points à Alger seulement, a connu une grande affluence, a affirmé M. Kezzal. Le directeur général de l'ANS a rappelé que les véhicules de collecte de dons de sang seront dispatchés selon les besoins de chaque wilaya. L'opération de collecte de dons de cette matière vitale se poursuivra toute l'année et sera renforcée durant l'été et le mois de Ramadhan en vue de garantir les besoins des malades.

La Flamme Olympique était invisible...

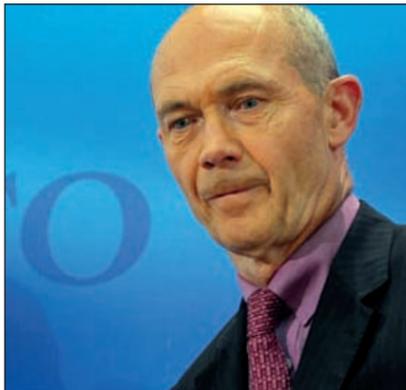


Des spectateurs du stade olympique ont critiqué avec virulence les organisateurs des Jeux Olympiques de Londres car au cours de la cérémonie d'ouverture, un très grand nombre d'entre eux étaient incapables

de voir la légendaire flamme olympique. Les Jeux Olympiques d'été 2012 ont débuté le 27 juillet dernier à Londres au cours d'une cérémonie d'ouverture d'exception. Le couac inhérent à tout événement de cette ampleur à lui aussi été exceptionnel car la moitié des spectateurs présents dans le stadium ne pouvait tout bonnement pas voir la flamme olympique. Les organisateurs des Jeux Olympiques sont décrits comme étant des prestidigitateurs depuis dimanche 29 juillet, et ce n'est pas du tout un compliment. Ils sont, en effet, accusés d'avoir raté la mission qui leur était dévolue en dissimulant la Flamme Olympique aux yeux d'une très grande partie des spectateurs présents sur place à cause de son mauvais positionnement dans l'enceinte du stade : au creux d'un virage. Les fans sont donc extrêmement déçus par cette erreur, d'autant que certains d'entre eux n'auront plus l'occasion de la voir de leurs yeux. Le chaudron qui abrite la Flamme est composé de plusieurs éléments allumés tous ensemble par sept jeunes athlètes. Il a ensuite été déposé à l'une des extrémités du Stade Olympique mais, contrairement au stade "Nid d'oiseau" qu'avait prévu Pékin en 2008, la disposition anglaise n'était pas assez haute pour que la Flamme soit vue de tous.

Un nouveau président pour la commission d'Adhésion de l'Algérie à l'OMC

Le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a désigné M. Alberto Dialotto nouveau président du groupe de travail chargé de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC, a indiqué dimanche le ministère du Commerce dans un communiqué. Le Conseil général de l'OMC a publié lors de sa réunion les 26 et 27 juillet à Genève la décision de nomination de l'ambassadeur argentin, Alberto Dialotto, nouveau président du groupe de travail chargé de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC pour finaliser le



processus de négociations. L'ancien président du groupe de travail, l'ambassadeur belge, M. François Roux, a été appelé à d'autres fonctions, a précisé le communiqué. Selon la même source, cette nouvelle désignation permettra à l'Algérie de poursuivre le processus d'adhésion à l'OMC au cours du dernier trimestre 2012 après information du nouveau président sur le dossier et la programmation de rencontres que l'Algérie souhaite tenir dans les délais afin de tenir le 11e round de négociations pour son accession à l'OMC.

L'ambassadeur de France en Algérie chez Bensalah

Le président du Conseil de la nation, M. Abdelkader Bensalah, a reçu, dimanche, l'ambassadeur de France en Algérie, M. André Parant avec lequel il a évoqué les relations algéro-françaises qui ont connu récemment une "dynamique". Selon un communiqué du Conseil de la nation, ces relations ont été marquées par "la volonté des deux pays à les hisser à des niveaux plus hauts dans différents domaines et secteurs". Les deux parties ont exprimé, par ailleurs, "leur satisfaction quant à la volonté politique affichée pour atteindre ces objectifs". Les deux parties ont également évoqué les relations parlementaires entre l'Algérie et la France dites "bonnes", soulignant la nécessité de leurs insuffler "un nouvel élan" à travers l'échange de délégations, d'informations et la concertation et la coordination dans les forums parlementaires internationaux et régionaux.



La force du trompe-l'œil

Souvent, les œuvres street art ne sont là que pour délivrer un message, sans chercher à rentrer en interaction avec ceux qui les observent. Sauf dans les exemples suivants, où les street-artistes ont rendu leurs œuvres volontairement interactives ! Surprenantes, intrigantes ou tentant de créer tout simplement de fascinantes illusions d'optique, toutes ces œuvres street art ont ici un point commun : elles possèdent la caractéristique d'être interactives ! Recensées par le site Bored Panda, ces œuvres de rue sont toutes des dessins remarquablement bien exécutés qui n'attendent plus que quelques passants ne se pressent à leurs côtés pour créer avec eux un véritable dialogue graphique. On retrouve ainsi cette impressionnante crevasse ou de ces glaciers aux profondeurs abyssales qui donnent aux passants l'illusion de se trouver au bord du précipice. Il y a également ce vélo adossé à un mur où son propriétaire s'est amusé à peindre de manière très réaliste deux jeunes enfants semblant s'amuser dessus ou ce grand mur noir permettant aux passants de dresser la liste des choses qu'ils aimeraient accomplir... avant de mourir ! Comme on le voit, toutes ces œuvres sont autant de merveilleux dessins exécutés dans la rue, donnant le plus souvent l'occasion aux passants de s'amuser, de rêver ou encore de s'exprimer à travers ceux-ci. Des œuvres uniques, qui à l'aide de quelques craies grasses, transforment la configuration de la rue selon la volonté des artistes.

D
I
X
I
T

Louisa Hanoune :

«L'université d'été du parti se tiendra du 3 au 5 août prochain à Blida et elle portera, entre autres, sur le bilan de 50 ans d'indépendance et les perspectives d'avenir (...). La session ordinaire du bureau politique a examiné la finalisation des préparatifs de l'université d'été qui évoquera également les élections locales. A ce propos, je lance un appel au président de la République à réviser la loi sur les élections qui comporte des carences à éviter pour les prochaines échéances. L'état de paralysie politique actuel nécessite des décisions déterminantes.»

FORMATION DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

Les raisons d'un «non-changement»

Les échéances à venir, expliquent certains observateurs de la scène politique nationale, «sont bien plus importantes et méritent plus de réflexion que celles de s'attarder sur un changement ou pas de l'exécutif».

PAR BELKACEM LAOUFI

Le défaut de nomination du gouvernement, nommons ainsi le fait que les législatives du 10 mai dernier n'aient pas été suivies d'un renouvellement de la composante de l'Exécutif auquel on pouvait s'attendre en pareilles circonstances, suscite actuellement les interrogations d'une partie de la classe politique et de certains cercles médiatiques. Les commentaires contradictoires auxquels cette question a donné lieu, trahissent aussi le désarroi de certains analystes qui ne trouvent pas un sujet sur quoi parler en ces chaleurs torrides coïncidant avec le Ramadhan. Pour d'aucuns la vacance de certains ministères est une chose très grave, pour d'autres les auditions par Bouteflika des ministres ne sauraient tarder. Nul ne relève cependant cette incohérence : si le chef de l'Etat auditionne ses ministres comme il a coutume de le faire lors de chaque Ramadhan, c'est qu'il va vraisemblablement maintenir la même équipe, les auditions valant un acte d'engagement de la part des



auditionnés. En outre l'intérim des ministères dont les responsables ont été démis par le président de la République pour incompatibilité avec le mandat parlementaire, est perçu par Mme Louisa Hanoune, SG du PT comme l'indice d'une «paralysie». Le Conseil national des enseignants du supérieur (CNES) a joint aussi sa voix au concert des mécontents pour exprimer son inquiétude quant à une rentrée universitaire qui se ferait sans ministre. Pour le président du CNES, Abdelmalik Rahmani, l'absence de ministre compromet «la dynamique» de partenariat avec le syndicat. Lors de sa

dernière sortie, Bouguerra Soltani, président du MSP et qui s'exprimait aussi au nom de l'AAV (Alliance de l'Algérie verte) ne s'est pas arrêté au seul écueil des ministres intérimaires, lui qui ne cesse de répéter que sa formation ne fera pas partie du prochain exécutif, s'est interrogé sur les raisons qui sont derrière le retard enregistré dans la formation du nouveau gouvernement. Les dirigeants de l'AAV ont du reste fait part de leurs «inquiétudes» face à cette situation. Ils ont considéré que l'activité de l'actuel gouvernement était «frappée de paralysie» d'où à leurs yeux la nécessité de «réhabiliter la politique et de

rendre l'espoir au peuple algérien». Et Soltani de lancer : «Nous avons besoin de savoir ce qui se passe». Pour le chef islamiste alors qu'ailleurs les élections sont faites pour «résoudre des crises chez nous en Algérie, les élections sont faites pour engendrer des crises». Seul le FFS paraît se désintéresser de cette question, puisqu'il n'a pas jugé utile d'en dire un mot. Pour qui connaît la rhétorique politique de ce parti, celui-ci doit considérer la chose comme superfétatoire. Le parti d'Aït Ahmed a toujours considéré que l'Algérie n'est pas sortie de la crise politique. Mais face à ce branle-bas de combat, le gouvernement est resté de marbre se refusant à tout commentaire. Tout porte à croire qu'il n'y aura ni changement, ni formation de gouvernement avant la rentrée sociale et que les cartes vont certainement être redistribuées après les vacances d'été, la rentrée sociale et peut être même après les élections locales. En effet, les échéances à venir, explique certains observateurs de la scène politique nationale, «sont bien plus importantes et méritent plus de réflexion que celles de s'attarder sur un changement ou pas de l'exécutif». Il citera, entres autres, en plus des prochaines échéances électorales, la rentrée sociale, la révision de la Constitution et bien plus loin à un horizon qui est pourtant si proche les élections présidentielle de 2014. Face à toutes ces étapes le changement du gouvernement paraît, ironise notre interlocuteur, comme «une véritable goutte dans un océan»

B.L.

QUARANTE QUATRE PARTIS ET D'AUTRES EN VUE

Elections locales : le «fardeau» des bulletins !

Avec la mise en œuvre des réformes politiques engagées par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, au début de l'année écoulée, plusieurs formations politiques ont vu le jour. En moins de deux mois, pas moins d'une vingtaine de nouveaux partis ont été agréés par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales. En recevant, ainsi, le feu vert d'activer sur «le terrain», ces nouveaux partis n'ont pas hésité à concocter des listes de candidatures et pris part aux élections législatives du 10 mai dernier. Pour certains spécialistes avisés, cette situation a constitué une première dans les annales de l'activité politique sur la scène mondiale. Les préparatifs pour le scrutin qui devaient représenter un vrai casse-tête pour les petits partis sont réduits à de simples formalités aussi bien en matière de choix des candidats qu'en termes de discours et de stratégie électorale à adopter. D'ailleurs, lors des législatives du 10 mai passé les Algériens avaient assisté à des discours vagues de la part des prétendants à la députation appartenant à diverses formations politiques. Il s'avère qu'aucun effort n'a été fourni par les partis politiques nouvellement installés sur la scène nationale, qui n'ont fait que compliquer la mission des électeurs qui se sont retrouvés devant une multitude de candidatures. Le choix était, en effet, très difficile notamment pour les personnes ayant un niveau d'instruction limité, ce qui les a poussés à accomplir leur «devoir national» dans la précipitation et la confusion. On se rappelle des déclarations de ces personnes âgées, recueillies par les organes de presse et les chaînes privées algériennes au sortir des urnes, qui se plaignaient du poids des bulletins et la difficulté de «dénicher» le candidat qu'ils voulaient soutenir. Avec un «fardeau» de plus d'une cinquantaine

de fiches, les électeurs ont réellement sué pour voter. Et le phénomène risque de se reproduire encore avec l'annonce de la création d'autres formations politiques par des personnalités comme Amar Ghoul, le transfuge du MSP, et Karim Tabou, démissionnaire du FFS en compagnie d'une soixantaine de militants du plus vieux parti de l'opposition. Si pour les élections législatives, dont la représentativité est fixée au niveau de la wilaya, les électeurs étaient confrontés à des soucis majeurs, la question sera encore plus «dramatique» avec les élections locales prévues en novembre prochain. L'Algérie compte 1541 communes et quarante quatre partis (jusqu'à), la tâche sera très rude pour les acteurs politiques et les citoyens. Si chaque parti parvient à présenter une liste de candidats dans chaque APC, les électeurs seront encore une fois soumis à la punition de scruter attentivement les listes, sinon les visages, avant de décider à qui donner sa voix. L'improvisation reste l'empreinte dominante de l'activité des nouveaux partis qui assimilent plutôt l'exercice à un simple jeu du hasard, puisqu'ils n'arrivent même pas à drainer les citoyens lors des campagnes électorales. Mais au lieu que les personnalités concernées s'unissent et mettent en place des partis dotés de stratégies, vision politique, position claire sur les questions locales et internationales, chacun préfère danser à sa guise ! Le zaïmisme des hommes ayant rompu avec leurs partis les empêche de tenter de s'entendre avec d'autres sur un projet politique bien défini. Plusieurs partis sans vraiment autant de projets de société, tous soumis aux... mêmes citoyens qui devront, pourtant, élire des hommes différents pour bien gérer les affaires des localités.

Ahmed Haniche

ATTEINTE À L'HYMNE NATIONAL ALGÉRIEN L'Algérie hausse le ton

PAR HANANE ESSAÏSSI

Vive réaction de l'ambassade d'Algérie à Londres qui accuse le journal londonien *The Daily Telegraph*, d'avoir porté atteinte à l'hymne national algérien

Qassaman dans un article paru le 26 juillet passé à la veille du lancement officiel des Jeux olympiques. Selon les précisions de la cellule de communication du ministère algérien des Affaires étrangères, cette protestation a été «assortie d'une mise au point à insérer dans le Daily Telegraph». La diplomatie algérienne a estimé que cet article, publié à la veille du coup d'envoi des Jeux olympiques, bafoue l'esprit et l'idéal olympique, et porte atteinte aux souffrances endurées pour le peuple algérien «pour recouvrer son indépendance et sa dignité de nation souveraine et qui attende à son hymne national qui est une conquête immuable de la glorieuse Révolution du 1^{er}-Novembre 1954». A cet effet, une démarche sera effectuée auprès des autorités compétentes pour attirer leur attention sur la teneur de cet article, a-t-on indiqué dans ce même communiqué. La réaction de l'Organisation nationale des enfants de chouhada (ONEC) n'a pas tardé. En effet, à travers un communiqué de presse, elle a dénoncé «avec vigueur» les propos tenus dans cet article, les qualifiant de «provocations» à l'encontre de l'hymne national. «Nous dénonçons et condamnons avec la plus grande vigueur cette attitude hostile, immorale et criminelle qui s'inscrit dans l'esprit néocolonialiste britannique», ont souligné les enfants des chouhada, estimant, à ce propos, que *The Daily Telegraph* ignore le contenu de l'hymne de son pays et ceux de nombreux autres pays au passé colonialiste. Et de poursuivre, «notre hymne national est un chant glorifiant les hauts faits d'un vaillant peuple qui a consenti de lourds sacrifices pour arracher, au prix de la vie d'un million et demi de ses enfants, sa souveraineté et purifier sa terre de la présence coloniale».

L'Organisation nationale des enfants de chouhada a rappelé que notre hymne national est le symbole de la souveraineté du pays,

que «d'autres peuples ayant lutté contre le colonialisme s'en sont inspirés». L'ONEC a lancé un appel aux hommes dignes, a-t-on rapporté, pour dénoncer ces viles attitudes. Il a été, également, soutenu que le journal britannique (*The Daily Telegraph*) doit présenter des excuses pour cet acte jugé criminel. Lançant un appel aux dirigeants du pays, l'Organisation nationale des enfants de chouhada a appelé l'Etat algérien à entreprendre toutes les mesures possibles à même d'amener ce journal à présenter des excuses pour cet acte criminel. Pour rappel, après avoir passé en revue 10 hymnes nationaux de pays participants aux Jeux olympiques de Londres, *The Daily Telegraph* a tenté, à travers un article non signé, de classer l'hymne national algérien parmi les plus mauvais et des plus violents. Celui de la Corée du Nord, de l'Uruguay, la Grèce, l'Espagne, la Colombie, l'Iraq, le Burkina Faso, le Kazakhstan et la République démocratique du Congo, ont fait également l'objet de cette critique, néanmoins, à des degrés moindres. Défiant toute polémique, les auteurs de l'article ont indiqué que «le compositeur de l'hymne national de l'Algérie, le poète Mufdi Zakariah, a écrit les paroles avec le sang sur les murs de sa cellule dans une prison coloniale française en 1956». Et d'ajouter, «en plus de glorifier les mitrailleuses et la poudre à canon, l'hymne est celui parmi les quelques-uns au monde à faire référence à un autre Etat, la France». A ce propos, l'ONEC a soutenu dans son communiqué, que *The Daily Telegraph* aurait dû «dénoncer la torture et l'exil forcé pratiqué par l'entité sioniste contre le peuple palestinien et qualifier l'hymne de la délégation sioniste raciste de pire hymne». Il est à noter, que si Qassaman a réussi à ancrer dans la mémoire des peuples la volonté et le combat d'un peuple algérien décidé à remballer l'impérialisme occidental et recouvrer sa souveraineté, c'est que de nombreux autres hymnes nationaux incitent à la conquête des terres par la violence et s'écartent de la morale humainement égalitaire, sans que nul n'en fasse le moindre commentaire.

H.E

DÉTERMINATION DU SEUIL DE DOMINANCE DU MARCHÉ DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE

Seule l'ARPT...

La détermination du seuil de dominance du marché de la téléphonie mobile en Algérie incombe légalement à l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT), a indiqué, hier, à l'APS la présidente de l'Autorité, Mme Zohra Dourdour.

LES FEUX DE FORÊTS RAVAGENT LE PAYS

Des milliers d'hectares partis en fumée

PAR KAHINA HAMOUDI

Plusieurs feux de forêts ont été enregistrés le week-end passé dans plusieurs wilayas du pays. Encore des forêts et des végétations qui ont été dévastées par les incendies et cela malgré la campagne pour prévenir et lutter contre ces feux initiée en fin du mois de mai par la Commission nationale de protection des forêts (CNPF) présentant différentes mesures pour y faire face. La Direction générale de la Protection civile a annoncé que du 1^{er} juin au 30 juillet, pas moins de 76 558 hectares ont été ravagés par les feux de forêts dans plus de 1487 incendies enregistrés à l'échelle nationale. Ces pertes se répartissent à raison de 6247 hectares de forêts, 1727 d'hectares de maquis et 4248 hectares de cultures céréalières (blé et orge) en plus de 3360 hectares de palmeraies, a précisé à l'APS le responsable de la communication auprès de la Protection civile, le commandant Farouk Achour.

D'après la Conservation locale des forêts de Béjaïa, en seulement deux jours (vendredi et samedi passé), 366 hectares de végétation ont été dévastés par le feu et cela dans différents massifs forestiers de la wilaya. Selon le bilan de l'année dernière, seulement 68,7 hectares ont été perdus jusqu'à fin juillet, contre près de 1.000 ha pour cette saison à Béjaïa. Quoiqu'il en soit, ce nouveau bilan est jugé "catastrophique", selon le conservateur des forêts, M. Ali Mahmoudi, qui estime qu'à ce rythme, "on va perdre toutes nos forêts", appelant à plus de vigilance, de la part des citoyens et des municipalités. Dans la wilaya de Tizi-Ouzou, au moins 2170 arbres fruitiers ont été brûlés suite à des incendies qui se sont déclarés entre jeudi et samedi passés dans plusieurs localités de cette wilaya, a indiqué la direction locale de la Protection civile.

La Conservation locale des forêts de Tizi Ouzou a recensé 114 feux depuis le début du mois de juin ayant détruit 1336 ha de forêts. Parmi ces 1336 ha, 454 ha ont été détruits par les 33 incendies enregistrés par cette Conservation durant la semaine écoulée.

Un appel à la vigilance est lancé en direction de la population par la Conservation des forêts et la Protection civile, afin de préserver le domaine forestier et les arbres fruitiers de la wilaya et éviter un drame tel que celui vécu par la wilaya en 2007 ayant fait six morts parmi la population.

La wilaya de Sétif a connu également les mêmes dégâts occasionnés par les feux de forêt. Ainsi, depuis le début du mois de juin, à travers la wilaya, pas moins de 350 hectares de forêts ont été ravagés par 25 incendies. La Protection civile de la wilaya d'Ain Témouchent a annoncé, elle aussi, que la région a connu au moins 104 hectares de pins d'Alep et de maquis détruit par un incendie qui s'est déclaré en fin de semaine écoulée dans la forêt de Sassel, dans la commune de Ouled Boujemâa.

"Le facteur humain" surtout "le manque de vigilance" demeure la "principale cause" du déclenchement des incendies ce qui nécessite "l'intensification des campagnes de sensibilisation des citoyens" notamment à travers les médias d'autant plus que "la saison estivale ne fait que commencer" précise le commandant Farouk Achour.

Il est à rappeler qu'en 2011, année caractérisée par des situations caniculaires exceptionnelles, la superficie totale des formations ligneuses parcourue par le feu s'est élevée à 13.725 ha dont 9.048 ha en forêts et 4.677 ha en maquis, contre une moyenne annuelle de 18.151 ha (forêts et maquis) durant la décennie 2001-2010 et 18.479 ha en 2009.

La forêt demeure la formation végétale la plus touchée, soit les 2/3 de la superficie totale ligneuse parcourue par le feu en 2012.

K.H.

PAR LAKHDARI BRAHIM

« C'est à l'ARPT que revient la prérogative de fixer le seuil des parts de marché à partir duquel l'abus de dominance est constitué », a précisé Mme Dourdour.

Elle a rappelé dans ce sens que la mission de l'ARPT consistait à veiller aux conditions d'une concurrence loyale entre les opérateurs. Cette mission, a-t-elle précisé, "n'est pas d'empêcher la dominance, ce qui reviendrait à nier la compétition, mais à réprimer la pratique prohibée de l'abus de dominance".

Elle a affirmé, à ce propos, que l'ARPT veille notamment à ce qu'aucun produit commercialisé ne puisse déstabiliser le marché.

Ainsi, tout produit mis sur le marché est préalablement étudié par les services de l'ARPT qui procèdent à des tests et des simulations pour voir si les tarifs proposés peuvent faire du tort ou non aux autres opérateurs.

Evoquant le "rééquilibrage" du marché de la téléphonie mobile, Mme Dourdour a estimé que ce terme avait été utilisé "à tort", puisque, a-t-elle dit, « l'évolution des parts de marché des opérateurs dépend en premier lieu de l'élévation qu'imprime chacun d'eux à la qualité de service procurée à ses clients, du niveau d'investissement qu'il consent, des innovations de son marketing et de la satisfaction des attentes des usagers en matière de prix et de variétés de son offre ». S'agissant des chiffres et des statistiques, elle a indiqué que "seule l'Autorité dispose de données officielles relatives au secteur, qui sont consolidées en fin d'année sur la base d'audit de validation auprès des opérateurs".

« Ce sont les seules données de l'ARPT, par conséquent, qui doivent être prises en considération pour toute analyse du marché », a-t-elle insisté.

Le marché de la téléphonie mobile en Algérie est partagé entre trois opérateurs : Djezzy (OTA, privé) qui comptait, en 2011, plus de 16 millions d'abonnés, Mobilis (ATM, public) près de 11



millions d'abonnés et Nedjma (WTA, privé) près de 9 millions.

Fin de l'anarchie sur les offres

Sur un autre plan, M. Dourdour a tenu à préciser que la régulation des offres promotionnelles dans le domaine de la téléphonie mobile a permis de mettre un terme à "l'anarchie" que connaissait le marché et de ramener ces offres de 99 en 2008 à 27 en 2011.

« Vu l'anarchie qui caractérisait ce type d'offres par le passé et, après concertation avec les opérateurs (de la téléphonie mobile), l'ARPT a pris la décision de réguler ces offres promotionnelles, tout en tenant compte de la position de chaque opérateur sur le marché, en fixant des règles d'application », a précisé Mme Dourdour.

Elle a relevé qu'en terme de jours de promotion, le nombre a été réduit de 5.154 jours en 2008 à 519 jours en 2011, soit une diminution de 89,9%, ce qui a permis, a-t-elle expliqué, de "restituer à l'offre promotionnelle le caractère exceptionnel qui doit être le sien".

Mme Dourdour a souligné que l'ARPT, qui exerce une mission régulatrice sous forme de diverses actions menées quotidiennement par ses services, a effectué, depuis 2009, pas moins de 53 missions de contrôle de la qualité de service à

travers l'ensemble du territoire national et étudié et approuvé 100 offres tarifaires et nouveaux services.

A cet égard, toute nouvelle offre d'un opérateur subit une multitude de tests de contrôle avant sa validation et son lancement effectif sur le marché ou son rejet.

L'ARPT a procédé également à 73 contrôles concernant le respect, par les opérateurs, des conditions sur les offres tarifaires et nouveaux services validés. Elle effectue, périodiquement, des contrôles sur le respect de l'obligation d'identification des abonnés. Les activités de l'ARPT, au-delà des aspects techniques et commerciaux, s'étendent aussi à des prérogatives réglementaires, telles que l'élaboration de décisions de régulation et l'adoption de normes et standards techniques internationaux grâce auxquels elle a pu agréer des équipements aux fins d'exploitation sur le marché des télécommunications.

A titre d'exemple: 1.385 modèles d'équipements de télécommunications, dont 629 modèles de téléphone fixes et mobiles, ont été agréés depuis 2009, au terme d'une procédure de test. Ces équipements sont aisément identifiables par le label "Agréé par l'ARPT", offrant les garanties de conformité et de sécurité requises.

L.B.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU STATUT DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE AGRÉÉ

Des facilités de dédouanement pour les entreprises

PAR RAYAN NASSIM

Le statut de l'Opérateur économique agréé (OEA) offrant des facilitations des procédures de dédouanement aux entreprises importatrices, est entré en vigueur, a annoncé, hier, la Direction générale des Douanes (DGD).

Ce nouveau dispositif, régi par les dispositions du décret exécutif N° 12/93 du 1^{er} mars 2012, offre aux opérateurs économiques la possibilité d'un traitement avantageux en terme de facilitation de procédures de dédouanement, dans le but d'encourager l'activité économique, de soutenir l'investissement et de renforcer le partenariat douanes-entreprises, a indiqué la DGD.

A cet effet, la DGD a invité, dans une annonce publiée dans la presse, les opérateurs intéressés à se rapprocher auprès des services des douanes, dont dépendent leurs sièges sociaux pour déposer les demandes d'agrément.

Le statut sera prioritairement accordé aux grandes entreprises activant dans la production ou la transformation des différents secteurs économiques, selon des détails déjà communiqués par l'administration des douanes.

Le choix, délibéré, retenu par les autorités a été motivé par le besoin de prioriser les grandes entreprises productrices en matière de dédouanement de marchandises, notamment celles relevant en matière de fiscalité, de la Direction des grandes entreprises (DGE).

Mais cette priorité n'exclut pas le reste des entreprises qui peuvent bénéficier de ce statut à condition de jouir d'une bonne moralité.

La démarche de la DGD consiste à faire bénéficier de ce nouveau statut, dans une première étape, les producteurs puis, dans une seconde, les distributeurs, mais avec un cahier de charges plus rigoureux sur le plan des conditions.

En général, sont concernés par le statut de l'OEA tous les opérateurs établis en Algérie (personne physique ou morale), exerçant les activités d'importation ou d'exportation ou intervenant dans le domaine de la production et service de

transformation. Ce nouveau statut sera accordé exclusivement par décision du DGD. Une mesure supplémentaire qui pourra garantir la transparence dans l'octroi de statut.

Pour bénéficier de ce statut, les opérateurs doivent remplir un cahier de charges dans lequel figureront toutes les informations relatives à l'entreprise et qui servira de fiche de renseignements aux douanes qui vont soumettre l'entreprise à un audit, dont la durée peut aller de 1 à 6 mois.

Les opérateurs retenus à cet effet, en vertu de ce statut, bénéficieront d'une priorité au

dédouanement à travers des facilitations qui leurs seront accordées à ce propos, notamment, le passage de la marchandise directement au circuit vert dès l'enregistrement de sa déclaration en la soumettant ainsi à un contrôle a posteriori.

Le contrôle des opérateurs par les services douaniers se fera, en effet, en fonction d'un plan de contrôle, qui sera établi suivant un plan de gestion de risque qui va soumettre ces entreprises à des contrôles inopinés sur site.

R.N.

LES PRINCIPAUX AVANTAGES DU STATUT DE L'OEA

Voici les principales facilitations douanières prévues

Par le décret relatif au statut de l'Opérateur économique agréé (OEA), entré en vigueur, hier :

- Facilité d'accès à la procédure douanière simplifiée en donnant aux opérateurs bénéficiant de ce statut la possibilité de faire des déclarations de dédouanement provisoires, simplement en déposant le bon de livraison de leurs importations.

La déclaration complémentaire des marchandises se fera donc selon un calendrier sur lequel va s'entendre l'opérateur agréé avec les services des douanes.

- Réduction du nombre de contrôles physiques et documentaires, c'est à dire, annulation du contrôle aux OEA qui seront soumis uniquement à des contrôles différés et ciblés mais a posteriori.

- Traitement prioritaire des marchandises en cas de contrôle, c'est à dire que ces opérateurs passeront en priorité si les services des douanes jugent nécessaire un contrôle a priori des importations au niveau des douanes.

- Le titulaire du statut sera également dispensé de la visite douanière immédiate, sa marchandise passera directement au circuit vert dès que sa déclaration sera enregistrée.

- Il peut bénéficier d'un dédouanement sur site, qui sera effectué dans les dépôts de stockage de marchandise, à condition qu'il ne procède pas au déballage de sa marchandise avant le contrôle des douanes.

- L'orientation des marchandises, selon les cas, vers le circuit vert ou orange, ce dernier sera utilisé pour les marchandises frappées par une prohibition relative, c'est à dire les marchandises dont l'importation est subordonnée à une autorisation particulière, tels que les médicaments. La marchandise passera directement dans le circuit orange dès la production de ce document.

- Dédouanement à distance par simple transmission électronique des données.

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

38.000 arrestations en six mois

Durant le 1er semestre de l'année en cours, les unités de la Gendarmerie nationale ont traité 33 669 affaires, ayant conduit à l'arrestation de 38 323 personnes.

PAR LOTFI HADJI

L'activité de police judiciaire enregistrée durant le 1^{er} semestre 2012, par les unités de la Gendarmerie nationale, s'est caractérisée par l'établissement de 33.669 procédures, comprenant 2 177 crimes, 28 997 délits, 899 contraventions et l'exécution de 5 206 mandats de justice. La résolution de ces affaires a conduit à l'arrestation de 38.323 personnes, dont 1 418 femmes et 1 337 mineurs, soit un taux respectif de 3,70% et de 3,49%. Cette activité s'est traduite respectivement par les taux suivants : 47,67% droit commun, 17,13% criminalité organisée, 12,53% mandats de justice et 11,36% infractions aux lois spéciales. Comparativement à la même période de l'année 2011 (34.894 affaires et 35 432 personnes arrêtées), il a été relevé une hausse respective de 05,09% et de 08,16 % en matière d'affaires traitées et de personnes arrêtées. En matière de criminalité organisée, durant la période considérée, les unités territoriales de la Gendarmerie nationale ont constaté 6 283 affaires, ayant conduit à l'arrestation de 7 167 personnes. Par rapport au 1^{er} semestre 2011, il a été enregistré une augmentation de 17,57 % en matière d'affaires constatées (5 344 affaires). Concernant les affaires liées au droit commun, les unités de la Gendarmerie nationale ont traité 17 479



Intensification de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes

affaires et l'arrestation de 16 616 personnes. Par rapport à la même période de l'année 2011 (18 558 affaires constatées et 16 463 personnes arrêtées), cette criminalité a enregistré une baisse de 05,81% en matière d'affaires constatées et une légère hausse de 0,93% en matière de personnes interpellées,

7000 personnes arrêtées pour crime organisé

Le domaine de la criminalité organisée touche les trafics de stupéfiants, d'armes et

de munitions, de véhicules et de métaux précieux, les atteintes à l'économie nationale, la contrebande, les faux et la migration irrégulière. A ce titre, durant le 1^{er} semestre 2012, les unités territoriales de la Gendarmerie nationale ont constaté 6 283 affaires qui ont conduit à l'arrestation de 7 167 personnes. L'analyse de l'activité de police judiciaire en matière de criminalité organisée, a fait ressortir un taux de 17,13 % de la totalité des affaires traitées par les unités de la Gendarmerie nationale. En com-

paraison avec le 1^{er} semestre 2011 (5 344 affaires), il a été enregistré une hausse de 17,57 % en matière d'affaires constatées.

1500 affaires de trafic de drogue traitées en six mois

En six mois, les brigades anti-stupéfiants de la Gendarmerie nationale ont traité 1 511 affaires de trafic de drogue, ayant conduit à l'arrestation de 2 345 personnes, ce qui représente 24,05% de la totalité des affaires de la criminalité organisée. Par rapport à la même période de l'année 2011 (1 063 affaires), il a été relevé une nette augmentation de 42,14 %. L'exploitation des affaires de trafic de stupéfiants enregistrées, a révélé que 73,86 % sont liées à la détention et l'usage des stupéfiants, 20,58% à la commercialisation et 0,07 % à la culture des drogues. Par ailleurs, il est à noter que 62,60 % des personnes arrêtées sont âgées de moins de 30 ans. Durant cette période, la quantité globale de 42 746,404 kg (soit 42 tonnes) de kif traité et 23 968 comprimés de psychotropes a été saisie, ce qui représente par rapport à la même période de l'année 2011, une hausse sensible de 52,95 % en matière de quantités de drogues saisies (27 945,896 Kg) et de 16,36% de psychotropes saisis. D'autre part, les unités de la Gendarmerie nationale ont traité 27 affaires liées à la drogue rejetée par mer et la récupération de 561,765 kg de kif traité. Quant à la lutte contre la culture de drogue, durant cette période, les unités de la Gendarmerie nationale ont découvert 205 plants de cannabis, dont 204 plants dans la wilaya d'Adrar et un plant dans la wilaya de Sétif.

L.H.

SCANDALE AU SERVICE DES FINANCES DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION DE BLIDA

Les salaires des professeurs détournés par trois fonctionnaires

PAR LOTFI HADJI

La Direction de l'éducation de Blida vient d'être secouée par une grosse affaire d'escroquerie dans laquelle trois fonctionnaires du service des finances sont accusés d'avoir volé près de 700 millions de centimes des salaires des professeurs d'enseignement secondaire. L'astuce est simple: les trois escrocs qui travaillent à la Direction de l'éducation de Blida ciblaient les professeurs qui partaient en congé de maladie de 30 jours pour pouvoir, par la suite, procéder aux opérations de versement et de retrait de sommes

faramineuses en utilisant le compte CCP du plaignant.

Tout a commencé le 18 juin dernier, lorsque un cuisinier de cette direction, s'est présenté au siège de la Section de Recherche de Blida pour porter plainte à l'encontre d'un fonctionnaire de la même structure, qui a procédé aux opérations de versement et de retrait d'importantes sommes d'argent en utilisant le compte CCP du plaignant. Les investigations menées par les enquêteurs ont fait ressortir que trois fonctionnaires du service des finances de ladite Direction de l'éducation, ont détourné les salaires de certains

professeurs d'enseignement secondaire, qui était en congé de maladie. Le mode opératoire utilisé par les mis en cause consiste en : l'établissement d'une liste portant les noms des professeurs, en congé de maladie, d'une durée qui dépasse les trente (30) jours ; enregistrement frauduleux de la paie des professeurs en congé de maladie, qui devrait être prise en charge par la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés, parmi le mandat global des salaires des employés de la Direction de l'éducation. Ces derniers, après le versement des salaires, procèdent aux retraits des sommes en ques-

tion, pour les remettre aux auteurs principaux. Ces manœuvres frauduleuses ont été favorisées par la négligence du chef de service des finances de la structure concernée, ce qui a engendré le détournement d'un montant global de 6.802.779,64 DA, sur une période de 23 mois. Présentées il y a quelques jours devant le procureur de la République près le tribunal de Blida, cinq (05) personnes ont été placées sous mandat de dépôt et écrouées, dont les trois fonctionnaires, tandis que les autres ont été citées à comparaître à une audience ultérieure.

L.I.

SUITE A L'ASSASSINAT DE KADER DAHMANI

Boghni en colère

PAR LOUNES BOUGACI

Le recul palpable de l'activité terroriste dans le versant sud de la wilaya de Tizi Ouzou ne signifie aucunement que la violence a disparu. Le banditisme semble prendre le relais. C'est du moins la conclusion qui peut être tirée suite à l'agression spectaculaire dont a été victime, il y a quinze jours, le citoyen Kader Dahmani. Ce dernier est décédé suite à de graves blessures reçues au sein de la bijouterie où il travaillait. Une bijouterie située en plein centre-ville. Kader Dahmani a d'abord lutté contre la mort au sein du service réanimation du centre hospitalo-universitaire «Nedir Mohamed» de la ville de Tizi Ouzou avant de rendre son dernier souffle. Deuil et choc planent alors non seulement au sein de la famille du défunt mais dans toute la région de Boghni depuis la survenue du drame. Aujourd'hui, l'heure est à l'exigence que la vérité soit faite sur cet assassinat imputé au grand banditisme. Les

services de sécurité mènent leur enquête mais dans ce genre d'affaires, les investigations risquent de prendre un peu de temps. Pour crier leur colère, les citoyens du village Ath Kouffi, commune de Boghni, ont décidé de ne pas rester les bras croisés. Ils ont réagi via le comité du village. Dans une déclaration remise aux journalistes hier, le comité du village en question rappelle et qualifie l'acte de sauvage et de barbare. Le comité rappelle aussi que cette agression mortelle a eu lieu en plein centre-ville.

Il est également précisé que quinze jours après, les auteurs restent encore non identifiés. «Le comité de village d'Ait Kouffi-centre, qui s'est entretenu avec le chef de daïra pour prendre les mesures nécessaires, a décidé via cette déclaration de dénoncer publiquement l'absence de sécurité dans cette ville qui ne cesse de sombrer de plus en plus sous le diktat des extrémismes de tous bords», est-il encore indiqué avant de déplorer : «Des groupes armés non identifiés sèment la ter-

reur au sein de la population et règnent en maîtres des lieux. Ils ont fait de cette ville le vieux far west qui fait parler d'elle quotidiennement et dont l'otage et la proie n'est autre que la population livrée à elle-même».

Le comité de village d'Ath Kouffi centre dénonce en outre : «Ces groupes sans foi ni loi qui ont osé tirer à bout portant sur un citoyen exerçant en tant qu'employé au sein de la bijouterie Zakour, en l'occurrence Kader Dahmani. Celui-ci, après un long séjour au service réanimation de Tizi Ouzou où il s'est battu fortement contre la mort, a fini par rendre l'âme, à la fleur de l'âge en laissant derrière lui toute une famille en deuil». Devant cet état de consternation générale, le comité de village déclare qu'il est plus que jamais déterminé à ne pas baisser les bras et à défendre bec et ongles et sans relâche cette affaire jusqu'à ce que « les auteurs et la pègre des lâches qui ont commis l'assassinat soient arrêtés et jugés à la hauteur du crime ainsi commis ».

Le comité du village exige ainsi l'arrestation et le jugement de ces assassins, l'octroi du statut de victime du terrorisme à la victime et l'instauration et le rétablissement de la sécurité dans la région de Boghni.

Enfin, le même comité conclut que pour mettre un terme à ce climat d'insécurité, il est indispensable que l'environnement institutionnel (forces de sécurité et justice) soit renforcé et efficace par une présence plus marquée sur le terrain et un durcissement du système pénal à l'égard de ces gangs qui bénéficient souvent des faveurs de grâce au grand mépris des victimes.

La société civile doit aussi se structurer et s'impliquer dans un processus participatif à travers une coordination de tous les villages de Boghni. «Désormais, l'heure est à la lutte contre la criminalité pour sauvegarder notre dignité et se libérer du joug des assassins dès lors que personne n'est à l'abri de la violence».

L.B.

LES ENTREPRISES ALGÉRIENNES DE PLUS EN PLUS INTÉRESSÉES PAR LE PARTENARIAT INTERNATIONAL

Cleia France et InterContinental Hôtels du Royaume Uni s'implantent chez nous

La société française polyvalente, la PME Cleia spécialisée dans la fabrication et le traitement du verre, du ciment, des minéraux et du bois, ainsi que le papier, vient d'ouvrir une agence de tuilerie et briqueterie en Algérie où elle a remporté un premier contrat : une briqueterie pour le local Tedjini.

PAR AMAR AOUIMER

De son côté, le groupe britannique InterContinental Hôtels du Royaume Uni a entamé une percée en Algérie dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant.

Ainsi, le groupe prend la gestion du Holiday Inn d'Alger, situé dans le quartier de Chéraga Tower, à savoir son premier établissement algérien, développé par local Ramdane et dont l'ouverture est prévue pour l'année 2014.

Ces deux contrats de coopération et de partenariat entre des entreprises algériennes locales et des partenaires étrangers montrent que les entreprises nationales, tant publiques que privées, sont de plus en plus tournées vers la collaboration et le travail en commun avec des sociétés internationales.

Cette forme de joint-venture mutuellement bénéfique permet, notamment, de réaliser un important et précieux transfert de technologies et de savoir-faire industriel et technique au profit des entreprises algériennes et surtout augmenter le taux de productivité et de rentabilité des entreprises locales.

Aussi, le process de production automatisé



et les performances qui seront réalisées donneront l'occasion aux entreprises et aux PME algériennes d'être concurrentielles, donc ayant des potentialités à l'exportation.

Un industriel et opérateur économique algérien versé dans la production de la céramique et des matériaux de construction nous a fait savoir que *"l'essentiel pour la modernisation et le développement des installations industrielles consiste, notamment, à décrocher des contrats et des accords de partenariat avec des investisseurs étrangers pour bénéficier de leur*

expérience et des moyens technologiques d'optimisation des capacités de production".

Les industriels italiens des régions de Modène et de Brescia sont particulièrement actifs et présents en Algérie où ils travaillent en collaboration avec des chefs d'entreprise dont l'importation d'équipements et les stages de formation de leurs techniciens ont pour objectif de maintenir leurs entreprises en état de compétitivité dans un environnement international de plus en plus difficile.

A. A.

TRANSFORMATION DE LA TOMATE

400 accords conclus dans l'est du pays

Quatre cents accords pour la transformation de la tomate industrielle ont été signés à la mi-juillet entre des producteurs et des transformateurs des wilayas de Annaba, Guelma, El-Tarf et Skikda, a-t-on appris dimanche de la Direction des services agricoles (DSA) de Annaba.

Inscrits dans le cadre de la promotion de la filière tomate industrielle, ces accords permettront de mieux réguler les opérations de récolte et de transfert de la production vers les unités, précise la même source.

Leader de la filière dans le pays, la région de Annaba devra produire cette saison un million de quintaux de tomate, indique la DSA qui fait état de la récolte de 950.000 quintaux jusqu'à la troisième semaine de juillet. Ce niveau de production est jugé "très positif" au regard des dégâts causés par les inondations qui avaient frappé d'importantes superficies à Annaba et El-Tarf, ajoute la DSA.

2.940 hectares sont consacrés à la culture de la tomate dans la wilaya de Annaba. 80% de leur production sont destinés à la transformation. La région est du pays fournit 90% de la production nationale de tomate et compte 15 unités de transformation réparties sur les quatre wilayas de Annaba, El-Tarf, Skikda et Guelma.

ARTISANAT

32.000 emplois générés durant le 1er trimestre

Le secteur de l'artisanat a créé durant le 1er trimestre 2012 quelque 32.000 emplois dans ses différents secteurs d'activité, indique le ministère du Tourisme de l'Artisanat.

31.778 emplois ont été créés durant cette période, dont 14.522 emplois dans l'artisanat artistique, 11.063 emplois dans les services et 6.193 dans le secteur de fabrication de produits artisanaux, selon des statistiques publiées par le ministère sur son site internet.

Selon la même source, le secteur connaît une évolution croissante en matière de création d'emplois. Quelque 35.000 emplois ont été créés par le secteur en 2008, 45.000 emplois en 2009, 51.000 emplois en 2010 et 83.000 emplois en 2011.

La même source a, par ailleurs, rappelé que le secteur de l'artisanat employait au premier trimestre de l'année en cours quelque 500.000 personnes dans ses différents secteurs d'activité.

Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Smaïl Mimoune, avait souligné récemment que l'objectif de son secteur était d'atteindre 960.000 emplois à l'horizon 2020 afin de résorber le chômage et contribuer au développement durable.

R. E.

OCTROI DE MICRO-FINANCEMENTS POUR SIX ASSOCIATIONS DE L'ENVIRONNEMENT

Le PNUD participe au développement de projets économiques en Algérie

Six associations activant dans le domaine de l'environnement en Algérie ont bénéficié de micro-financements pour leurs projets respectifs dans le cadre d'un programme financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), relevant du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Ainsi, six mémorandums d'entente ont été signés dimanche à Alger par le représentant du PNUD en Algérie, Mamadou Mbaye, et les représentants des associations ayant passé avec succès les différentes étapes de sélection définie par le Programme micro-financements (PMF). Il s'agit de l'Association de développement rural (M'sila), l'Association Globe vert (Batna), l'Association pour la protection et l'amélioration de l'environnement (Naâma), l'Association Phenicia (Oran), l'Association Ifassen N'ksar (Ouargla) et

l'Association écologie (Boumerdès).

Lors de la cérémonie de signature organisée au siège du ministère des Affaires étrangères, M. Mbaye a mis en exergue *"l'importance de la société civile dans la préservation de l'environnement mondial et la promotion du développement durable"*, saluant l'importance accordée par l'Etat algérien à cette question, selon l'APS. Il a fait part, à cet effet, de l'engagement du FEM à développer le rôle de la société civile dans la protection de l'environnement et à favoriser sa participation à la réalisation de projets aux échelons régional, national et mondial. Le représentant du PNUD en Algérie a insisté dans le même cadre sur l'importance de la facilitation de l'accès des populations locales et des organisations de la société civile aux ressources du FEM à travers le Programme micro-financements. La directrice de l'Environnement et du développement au ministère des Affaires étrangères, Mme Latifa Bouazza, a relevé, elle aussi, l'importance de ce programme auquel, a-t-elle précisé, toutes les associations ont été invitées à y participer. Elle a indiqué que le

processus se poursuivra avec le lancement d'une deuxième phase du programme d'ici au mois de septembre prochain, mettant en exergue l'impact qu'auront les projets retenus sur les populations locales, non seulement en matière de développement durable, mais aussi en matière de sensibilisation sur la préservation de l'environnement. Le PMF/FEM est un mécanisme mis en œuvre par le PNUD pour apporter un appui technique et financier aux ONG et aux associations pour la réalisation de projets communautaires qui *"contribuent à la fois à la protection de l'environnement mondial, à l'autonomisation des communautés et à l'amélioration des conditions de vie des populations"*. Son objectif est de développer des stratégies à petite échelle, tirer les enseignements des expériences au niveau communautaire, créer des liens de partenariat et des réseaux pour renforcer les capacités de la communauté des ONG/associations et des structures de l'Etat pour promouvoir le développement durable et répondre aux problèmes environnementaux.

R. E.

CONSTANTINE

La formation paramédicale à l'heure du système LMD

Le système Licence Master Doctorat (LMD) sera progressivement introduit dès l'année scolaire 2012-2013 dans le cycle pédagogique de l'Institut national de la formation supérieure des sciences paramédicales (INFSSP) de Constantine, a indiqué, samedi, le directeur de cette institution.

M. Mahfoud Lariane a précisé que la formation dans l'institut, qui était une école de formation de techniciens supérieurs paramédicaux relevant uniquement du ministère de la Santé, se fera, à l'image des sciences médicales, sous la

double tutelle des ministères de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Dans cette perspective, le directeur de l'INFSSP a affirmé que six licences seront proposées dès la rentrée pédagogique prochaine aux étudiants désireux de suivre une formation dans ce domaine. Le master et le doctorat du système LMD seront ultérieurement et graduellement introduits dans la formation assurée par l'institut.

M. Lariane a indiqué, dans ce contexte à l'APS, que la promotion sortie en 2011 et celle attendue en septembre 2012, soit un total de 540 étudiants du système classique, a été rappelée pour suivre une formation complémentaire de 12 mois afin de parfaire leur connaissance conformément au nouveau statut de la fonction publique.

MOSTAGANEM

Projet de réalisation d'une poissonnerie moderne

Une étude pour la réalisation d'une poissonnerie moderne au port de pêche de Sidi Lakhdar, dans la wilaya de Mostaganem, sera bientôt lancée, a-t-on appris du directeur de la pêche et des ressources halieutiques.

Le délai imparti à cette étude devant être lancée en septembre prochain est de 60 jours, avec une autorisation de programme de 5 millions de dinars, a indiqué M. Toufik Rahmani.

Les travaux pour la réalisation de cette infrastructure seront lancés en 2013 et porteront sur la réalisation d'une poissonnerie sur une superficie de 600 m² comprenant trois chambres froides d'une capacité de 210 m³, des équipements de pesage électronique, des galeries et carrés d'étalage de poissons et une unité de fabrication de glace. Une fois entré en exploitation, ce projet générera près de 100 emplois directs et indirects et permettra le contrôle et la vente des produits halieutiques dans des conditions optimales dans le souci de préserver la santé du consommateur, a ajouté le même responsable.

APS

ORAN

La polyclinique de Sidi Maârouf sera transformée en un hôpital

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, M. Djamel Ould Abbas, a décidé, lors d'une visite d'inspection à Oran, de la transformation de la polyclinique de Sidi Maârouf (Sidi Chahmi), qu'il a inaugurée mardi, en un hôpital de 60 lits.

Cette décision a été prise compte tenu de l'importance de Sidi Maârouf, une agglomération rurale de 35.000 habitants relevant de la commune de Sidi Chahmi, située au sud de la ville d'Oran. Le but étant d'alléger les flux des malades vers les autres hôpitaux de la wilaya. Le ministre s'est dit "agréablement surpris" par cette structure médicale de proximité compte tenu des spécialités qu'elle assure, tels que la gynécologie, la médecine interne, la radiologie, la consultation psychiatrique, la consultation dentaire, les urgences médicales, le laboratoire de biochimie et de son plateau technique. Cette visite a permis au ministre de visiter les différentes installations et services de cette polyclinique nouvellement mise en service. Il a, notamment, insisté sur l'ouverture obligatoire d'un service pédiatrie ainsi que l'ouverture d'une consultation d'hygiène mentale et ophtalmologique pour prendre en charge les enfants scolarisés dépressés.

Dans une déclaration à la presse, M. Ould Abbas a annoncé que son département est



en pourparlers avec des partenaires anglais pour la réalisation future d'un hôpital public à Oran.

Il a également annoncé que des mesures ont été prises par le gouvernement pour alimenter le fonds spécial de lutte contre le cancer. Des taxes sur l'alcool, le tabac et la téléphonie mobile seront prélevées pour alimenter le fonds de lutte contre le cancer, a-t-il indiqué. Le ministre a indiqué, par ailleurs, qu'un nouveau

directeur général de l'Institut Pasteur a été nommé, après que son prédécesseur fut limogé suite à des dysfonctionnements constatés dans l'approvisionnement des anti-scorpioniques.

Entre autres mesures annoncées par le ministre, l'approvisionnement des structures médicalisées par trois produits pour les cancéreux qui seront disponibles à partir de la semaine prochaine.

EL-BAYADH, ALIMENTATION EN GAZ NATUREL

Plus de 8.300 foyers seront raccordés d'ici à fin 2014

At moins 8.350 foyers se trouvant au niveau des agglomérations rurales et des cités urbaines à travers la wilaya d'El-Bayadh seront raccordés au réseau de distribution du gaz naturel avant la fin 2014, a-t-on appris auprès des services de l'entreprise de distribution de l'électricité et du gaz (Sonelgaz-Ouest).

Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme d'action de la Direction de la distribution relatif à l'alimentation de gaz naturel du plus grand nombre de foyers dans cette wilaya, a indiqué la même

source. Il s'agit, notamment, du raccordement de 2.350 foyers au niveau du 13 agglomérations rurales situées au niveau des communes d'El-Bayadh, Boualem, El-Kheïther et Cheguig et 6.000 autres foyers dans 36 cités urbaines, a précisé

le directeur de la distribution, M. Ben Damouche Mohamed-Amine.

La priorité a été accordée à ces agglomérations et cités, vu la densité fort élevée de leur population, a expliqué le même responsable.

La wilaya d'El-Bayadh enregistre un taux estimé à 85% en matière d'alimentation en gaz naturel qui sera revu à la hausse après le raccordement de la commune d'Istitine prévu avant la fin de l'année en cours, selon la même source. Vingt et une communes parmi les 22 collectivités que compte la wilaya d'El-Bayadh sont actuellement alimentées en cette énergie, en attendant le raccordement de la dernière commune d'El-Bnouid avant fin 2014, a indiqué la même source.

BATNA

Plus de 7 millions de dinars de défaut de facturation enregistrés

Le montant des marchandises mises en vente sans facturation dans la wilaya de Batna a atteint depuis le début du mois de Ramadhan 7,5 millions de dinars, a indiqué, jeudi, le directeur du commerce par intérim, M. Azzouz Benzédira. La même période a connu le retrait de 123 kg de produits alimentaires divers impropres à la consommation et la proposition pour fermeture de 25 locaux pour infraction aux règles sanitaires et aux condi-

tions d'exposition des produits alimentaires.

En tout, ce sont 756 interventions qui ont été effectuées durant les six premiers jours du mois de jeûne par les services de contrôle, donnant lieu à 230 verbalisations. Une quarantaine de brigades de contrôle ont été mobilisées par la Direction du commerce pour assurer la surveillance les différents commerces, les marchés et les grandes surfaces de vente de produits ali-

mentaires à travers la wilaya.

Le retard dans l'ouverture, à Batna, d'un laboratoire de contrôle de la qualité, annoncé pourtant en 2010, freine les actions de contrôle des 25 brigades de répression des fraudes et de contrôle de la qualité, les résultats des échantillons suspects envoyés vers Constantine ne parviennent qu'après des jours voire des semaines, est-il noté.

APS

LE RAMADHAN À BLIDA

La charité et la solidarité en maîtres mots

La charité et la solidarité avec les familles démunies et nécessiteuses ont retrouvé leurs lettres de noblesse depuis le début du mois sacré de Ramadhan à Blida, où les associations caritatives et autres bienfaiteurs locaux rivalisent dans la distribution des couffins du Ramadhan, la prise en charge des malades et l'ouverture de restaurants pour l'iftar (rupture du jeûne).

Les organismes caritatifs, à l'image du Croissant-Rouge algérien (CRA) ont arrêté, bien avant le mois sacré, des listes des familles nécessiteuses de la wilaya, avant de prendre contact avec les industriels et bienfaiteurs locaux pour les amener à financer ces opérations de solidarité.

Ainsi, l'association "Kafil El-Yatime" (Prise en charge de l'orphelin) a organisé, vendredi dernier, un iftar collectif au profit de quelque 200 orphelins et veuves. L'opération, abritée par l'une des grandes salles des fêtes de la ville, a été financée par des bienfaiteurs, ainsi que le propriétaire de la salle. "Près de 150 familles nécessiteuses de la commune d'Oued El-Alleug, inscrites sur les listes de cette association, ont, par ailleurs, bénéficié de packs alimentaires offerts par un bienfaiteur de cette localité, où 3.120 autres familles avaient bénéficié également du couffin du Ramadhan, ont indiqué les responsables de cette association. L'association "Nour El-Houda" pour l'enfance déshéritée s'est lancée, de son côté, dans des visites au profit de familles des cités d'habitations précaires Driouèche de Bouarfa et Mimèche de Sidi Lekbir, entre autres, au cours desquelles elle a distribué des packs alimentaires. L'action caritative ne se limite pas à la distribution de packs alimentaires, puisque des repas chauds sont également offerts durant ce Ramadhan



au niveau de restaurants spécialement dédiés pour cette action, ainsi que des foyers de personnes âgées et autres centres de soins.

C'est le cas pour le foyer "El Ihssane" relevant de l'association "El-Badr" pour l'assistance des malades atteints du cancer, ainsi que pour le centre d'accueil des malades cancéreux relevant de l'association caritative "Nassima", qui offrent quotidiennement des repas chauds aux malades atteints de cancer y affluant de différentes régions du pays pour se faire soigner au niveau de la wilaya de Blida, qui abrite un centre régional d'oncologie.

Les bienfaiteurs de tous bords et autres jeunes bénévoles ne ménagent pas leurs efforts pour assister ces malades, en leur prêtant leur tables de l'Iftar de manière à leur faire oublier leur tracas et leur assurer un tant soi peu de chaleur familiale, à un moment où ils sont loin des leurs.

Les jeunes (filles et garçons) bénévoles du CRA font preuve, à cet égard, d'une abnégation à toutes épreuves en sacrifiant leur temps et leurs familles pour offrir un repas chaud aux jeûneurs nécessiteux et autres voyageurs. Des particuliers n'ont pas hésité à transformer leurs locaux en des

restaurants ouverts, durant ce mois de Ramadhan, au profit de toute personne se trouvant loin des siens à l'heure du F'tour. La solidarité en ce mois sacré s'est étendue au don de sang également. En effet, des campagnes pour le don de sang ont été initiées par des associations locales, en coordination avec le Centre de transfusion sanguine (CTS) de Blida, notamment au niveau de la mosquée Saâd Ben Abi Wakas, où l'opération a connu un franc succès.

Les circoncisions des enfants des familles démunies sont l'autre aspect de la solidarité en ce mois, où de nombreuses associations organisent chaque année des actions en la matière, à l'image de l'association "El Amal pour la promotion et la protection de l'enfant et de la femme", qui a lancé récemment une campagne au profit des familles concernées pour inscrire leurs enfants sur les listes de l'association. "En plus de la circoncision, l'association offre aux enfants une tenue appropriée à la circonstance, tout en organisant en leur honneur une cérémonie festive collective, à laquelle sont invitées les familles", a signalé à ce propos, sa présidente, Mme Bouzourine.

NAÂMA, DURANT LA PREMIÈRE SEMAINE DE CE MOIS SACCRÉ

13 commerces proposés à la fermeture



Treize commerces spécialisés dans la vente des viandes et des pâtisseries orientales et des restaurants ont été proposés à la fermeture administrative par les services de contrôle des pratiques commerciales au cours de la première semaine du Ramadhan dans la wilaya de Naâma, annonce les responsables de la Direction du commerce. Ces propositions à la fermeture

font suite aux interventions (107 au total) effectuées par les brigades de contrôle de la qualité et de la répression de la fraude durant la même période pour des infractions liées au non-respect des pratiques commerciales régulières, dont, notamment, l'absence du registre de commerce, pratique d'activités commerciales à l'extérieur des locaux et défaut de facturation,

a-t-on précisé. Le manque d'hygiène voire son absence, le non-respect des normes de conditionnement de produits alimentaires destinés à la préparation des repas rapides, le non-respect des règles de la restauration sont autant d'infractions constatées durant la même période par les services de contrôle des pratiques commerciales, a-t-on ajouté. Une quantité de 260 kilogrammes de viande blanche (poulets et dinde notamment) a été saisie chez des bouchers dans la commune de Asla, et plus de 120 kilogrammes de viande hachée, de lait et ses dérivés ont fait également l'objet de saisie, selon la même source. Les services de contrôle ont procédé également, durant la même période, au prélèvement de plus de 12 échantillons de produits alimentaires de large consommation aux fins d'analyse physicochimique. Les brigades de contrôle relevant du secteur du commerce de la wilaya de Naâma ont intensifié leurs activités de contrôle depuis le début du mois de Ramadhan, dans un souci de préserver la santé du consommateur, a indiqué la même source.

APS

MASCARA

Une association au chevet de 350 orphelins

Trois cents cinquante orphelins sont pris en charge depuis le début du mois sacré de Ramadhan par l'association caritative et de solidarité avec les orphelins de Mascara, a indiqué son secrétaire général. Cette association, qui agit en collaboration avec des bienfaiteurs a distribué 300 couffins renfermant des denrées alimentaires d'une valeur de 3.000 dinars chacun au profit des familles où sont pris en charge les orphelins, a ajouté M. Nouredine Kheloua.

L'association procédera également, à l'approche de l'Aïd el fitr, à la distribution de costumes et de tenues vestimentaires à cette catégorie de la population. De même qu'elle organisera, en collaboration avec la Direction de la santé, une opération de circoncision et ce, à l'occasion de la célébration de Leïlat el Qadr (la Nuit du Destin), à la veille du 27e jour du Ramadhan.

L'association caritative et de solidarité avec les orphelins de Mascara consacre des cours de soutien à 150 orphelins scolarisés dans les trois cycles de l'enseignement tout au long de l'année et organise également diverses activités culturelles, éducatives et sportives en faveur de cette couche sociale.

TISSEMSSILT

Financement de plus de 770 projets par l'ANSEJ

L'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) de la wilaya de Tissemsilt a financé 775 projets au premier semestre de l'année en cours, a-t-on appris auprès de la Direction locale de l'emploi.

Ces projets ont généré 1.885 emplois et concernent divers créneaux tels que le transport de marchandises, les services, l'élevage du bétail, l'aviculture, l'apiculture, la construction et les travaux publics, a-t-on indiqué.

L'ANSEJ a permis également de faire bénéficier à 17 jeunes de la wilaya, depuis le début de l'année en cours, de crédits bonifiés sans intérêt destinés à la location de locaux à la faveur des nouvelles mesures prises par les pouvoirs publics depuis 2011.

La même source a également signalé qu'au cours de cette année, trois diplômés de CFP de la wilaya ont bénéficié de voitures ateliers équipés de divers outils nécessaires à la profession.

D'autre part, et afin de se rapprocher des jeunes chômeurs, l'antenne de l'ANSEJ compte ouvrir de nouvelles annexes dans les communes à forte densité de population à l'instar de Bordj Bounaâma, Lardjam et Khemisti.

A la prochaine rentrée sociale, plusieurs rencontres de sensibilisation et d'information ciblant les diplômés des centres et instituts de formation professionnelle sont programmées.

Il s'agit de fournir des explications sur les nouvelles mesures prises par l'Etat pour encourager l'investissement et de faire connaître le dispositif de l'ANSEJ. L'antenne de Tissemsilt avait financé l'année dernière 480 projets, a-t-on précisé.

APS

YÉMEN

Un diplomate italien kidnappé

Un responsable de la sécurité de l'ambassade d'Italie au Yémen a été kidnappé dimanche par des hommes armés tandis qu'une centaine de miliciens tribaux ont pris d'assaut le ministère de l'Intérieur, demandant à être enrôlés dans les forces de police, a-t-on appris de source autorisée.

Un porte-parole du ministère italien des Affaires étrangères à Rome a indiqué qu'un responsable de la sécurité membre des carabinieri (police militaire) avait été enlevé au Yémen et qu'un comité de crise avait été mis sur pied. Le porte-parole s'est refusé à donner d'autres informations.

Au Yémen, une source liée à la sécurité avait auparavant indiqué à Reuters que la personne enlevée était un diplomate et qu'il se trouvait près de l'ambassade à Sanaa, la capitale, quand des hommes étaient arrivés en voiture et l'avaient emmené de force.

R. I.

NIGERIA

Cinq personnes tuées par la secte islamiste Boko Haram

Cinq personnes ont été tuées, dimanche, dans deux attaques distinctes menées par le groupe islamiste Boko Haram à Kano (nord), la deuxième ville du Nigeria, rapportent les autorités.

Des hommes armés circulant à moto ont ouvert le feu, tuant cinq personnes dans deux attaques, dont l'une a pris pour cible des membres de l'armée de l'air, a déclaré le porte-parole de l'armée, le lieutenant Ikediche Iweha.

Le groupe islamiste a, par ailleurs, tenté d'attaquer une mosquée située près de l'université Bayero, dimanche soir, avant l'intervention de la police. Quatre combattants de Boko Haram ont été tués dans la fusillade qui a suivi avec les forces de l'ordre.

La secte islamiste Boko Haram, engagée dans une insurrection armée contre le gouvernement du président Goodluck Jonathan, prône l'introduction de la charia dans le pays.

Agence

ROUMANIE

Le président Basescu échappe à la destitution

Le président roumain suspendu Traian Basescu a affirmé, dimanche, avoir échappé à la destitution, grâce à une forte abstention au référendum, tout en assurant comprendre la "colère" des millions de Roumains qui ont voté pour son départ.

Selon une estimation officielle donnée vers 21h30 GMT par le bureau électoral central, le taux de participation était de 45,92%, ce qui ouvre la voie à l'invalidation du scrutin.

La participation doit, en effet, être supérieure à 50% pour que la consultation soit validée par la Cour constitutionnelle.

Agence

ETATS-UNIS, TOURNÉE RÉGIONALE DE LÉON PANETTA

Printemps arabe, Iran et Syrie au cœur des débats

Le secrétaire américain à la Défense, Leon Panetta, a entamé, hier, une tournée qui, après Tunis et Le Caire, le conduira en Jordanie et en Israël, où le nucléaire iranien et les risques de contagion régionale du conflit syrien monopoliseront les entretiens.

A Jérusalem, où il aura été précédé de quelques jours par Mitt Romney, le candidat républicain à la Maison-Blanche en quête de stature internationale, le patron du Pentagone évoquera avec son homologue Ehud Barak, le Premier ministre Benjamin Netanyahu et le président Shimon Peres les dossiers chauds de la région, rapporte l'Agence française de presse.

Les dirigeants israéliens, qui considèrent qu'une éventuelle bombe nucléaire iranienne met en péril l'existence d'Israël, agitent périodiquement la menace d'une opération militaire préventive. Washington, de son côté, continue de favoriser les sanctions et la voie diplomatique pour convaincre Téhéran de renoncer à son programme nucléaire controversé.

Au cours des derniers mois, les rencontres entre responsables israéliens et américains de la défense se sont multipliées et cette nouvelle visite s'inscrit dans la "continuité de ces contacts très étroits", assure un autre haut responsable américain. Ils devraient également évoquer le conflit en Syrie, alors que l'Etat hébreu a dépêché des renforts sur le plateau du Golan et renforcé la sécurité le long de sa ligne d'armistice.

Allié majeur des Etats-Unis, Israël bénéficie de trois milliards de dollars d'aide militaire américaine chaque année et Washington vient d'adopter une loi lui permettant d'avoir accès à davantage d'armes et de munitions américaines. En Jordanie également, la Syrie sera au cœur d'un entretien entre M. Panetta et le roi Abdallah II. Amman, déjà préoccupé par le fardeau que représente la présence de quelque 140.000 réfugiés syriens sur son



territoire, a récemment renforcé la sécurité le long de sa frontière avec la Syrie.

Selon des sources proches du gouvernement jordanien, "des réunions quotidiennes sont organisées pour examiner la possibilité de déployer des forces spéciales (en Syrie, ndlr) si le régime syrien ne réussit pas à sécuriser ses armes chimiques et biologiques".

Auparavant, Leon Panetta se rendra en Tunisie pour saluer la transition démocratique "relativement stable et pacifique", selon le haut responsable américain.

Lors de ces discussions avec le président Moncef Marzouki, le Premier ministre islamiste Hamadi Jebali et son homologue Abdelkrim Zbidi, le ministre américain compte "esquisser la feuille de route de la future relation militaire", notamment

afin d'aider à améliorer les capacités militaires tunisiennes en termes de planification et de bonnes pratiques.

La nouvelle donne née du Printemps arabe sera également au centre de la visite du secrétaire à la Défense en Egypte, un allié des Etats-Unis depuis la fin des années 1970.

M. Panetta y rencontrera le chef du Conseil suprême des forces armées égyptiennes (CSFA), le maréchal Hussein Tantaoui, à qui il rappellera l'engagement des militaires de transférer le pouvoir à un gouvernement démocratiquement élu, selon le haut responsable américain.

Il sera aussi reçu par le président islamiste Mohamed Morsi, engagé dans une épreuve de force avec les militaires.

R. I./Agence

MALI, SUR FOND DE CRISE

Le président du Mali poursuit la transition

Le président intérimaire du Mali, Dioncounda Traoré, a annoncé, dimanche, la création de plusieurs organes et commissions destinés à sortir de l'impasse un pays plongé dans la crise politique depuis le coup d'Etat du 22 mars.

Le chef de l'Etat est revenu à Bamako vendredi après avoir passé deux mois en convalescence en France après avoir été frappé violemment par des manifestants qui avaient pris d'assaut le palais présidentiel fin mai.

Dans un discours retransmis à la télévision d'Etat dimanche soir, il a appelé les Maliens à pardonner et à s'unir derrière les efforts déployés pour résoudre la crise politique.

Profitant de la confusion qui a suivi un coup d'Etat militaire le 22 mars, les islamistes se sont emparés du nord du

Mali avec l'aide des rebelles touareg du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA).

Ansar Dine, rejoint par d'autres groupes islamistes comme Al Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi), a ensuite évincé les insurgés touareg et pris le contrôle de la moitié du territoire avec, notamment, Gao, Kidal et Tombouctou.

Dans son discours dimanche soir, le chef de l'Etat a annoncé qu'il allait mener des consultations en vue de la création d'un nouveau gouvernement d'union nationale.

Cheick Modibo Diarra, nommé à la tête d'un gouvernement de transition le 17 avril dernier, avait affirmé, samedi, qu'il ne démissionnerait pas, rapporte Reuters. Le président Traoré a également annoncé la création de deux postes de vice-président, détenu par un militaire et un des

"acteurs sociaux". Un conseil national de transition et une commission spéciale de négociation avec les groupes armés qui contrôlent le Nord vont également voir le jour. Face à la crise qui secoue le Mali, le président ivoirien Alassane Ouattara a annoncé ce week-end que la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) déposerait "prochainement" une nouvelle demande de résolution auprès du Conseil de sécurité de l'Onu pour une intervention militaire au Mali.

Le Conseil de sécurité de l'Onu avait adopté le 5 juillet à l'unanimité une résolution qui soutenait les efforts de la Cédéao pour mettre fin à la crise dans le nord du Mali, contrôlé en grande partie par les islamistes, et laissait la porte ouverte à une intervention militaire.

R. I./Agence



L'exagération en matière religieuse

L'exagération consiste à outrepasser les limites. Le Prophète (QSSSL) a dit : « Méfiez-vous de l'exagération en matière religieuse » (Ibn Mâdjah), c'est-à-dire de l'intransigeance et de l'excès. Il a également dit (QSSSL) : « Cette religion est robuste, alors pénétrez-y avec douceur », c'est-à-dire sans exagération.

Page 12



La fin du monde 2012 n'aura pas lieu

Page 13



L'exagération en matière religieuse

L'exagération consiste à outrepasser les limites. Le Prophète (QSSSL) a dit : «Méfiez-vous de l'exagération en matière religieuse» (Ibn Mâdjah), c'est-à-dire de l'intransigence et de l'excès. Il a également dit : «Cette religion est robuste, alors pénétrez-y avec douceur», c'est-à-dire sans exagération.

Dans le Coran, Allah, exalté soit-Il, a clairement interdit l'exagération en matière religieuse dans deux versets. Il dit, exalté soit-Il (sens du verset) : «Ô gens du Livre (Chrétiens), n'exagérez pas dans votre religion, et ne dites d'Allah que la vérité» (Coran 4/171).

Expliquant ce verset, l'Imam al-Tabarî, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : «C'est-à-dire n'outrepasser pas les limites de la vérité dans votre religion en exagérant.» Pour sa part, Ibn al-Djawzî, qu'Allah lui fasse miséricorde, a noté : «L'exagération voulue dans ce verset correspond à l'excès en outrepassant les limites religieuses tracées, comme l'attitude des chrétiens vis-à-vis de Isâ (Jésus), en prétendant qu'il était Dieu lui-même, le fils de Dieu ou, pour certains, le troisième de trois.»

Et Ibn Kathîr affirme : «Allah, exalté soit-Il, interdit aux gens du Livre l'exagération et la vénération excessive, ce qui est fréquent parmi les chrétiens qui ont dépassé toutes les bornes s'agissant de 'Isâ (Jésus) et lui ont attribué un rang supérieur à celui qu'Allah lui a accordé : ils l'ont élevé du rang de Prophète à celui de dieu en dehors d'Allah, et lui ont voué une adoration identique à celle qu'ils vouent à Allah. De plus, ils ont fait l'éloge emphatique de ses adeptes et ses coreligionnaires, si bien qu'ils les ont considérés comme infaillibles et ont aveuglement suivi tout ce qu'ils ont dit, que cela soit vrai ou faux, que cela entraîne l'égarement ou même au bon chemin, qu'il s'agisse de la vérité ou de mensonges. Voilà pourquoi Allah, exalté soit-Il, dit (sens du verset) : «Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines comme Seigneurs en dehors d'Allah» (Coran 9/31)». Dans le second verset, Allah, exalté soit-Il, dit (sens du verset) : «Dis-leur : « Ô gens des Ecritures ! Ne soyez pas excessifs dans votre religion au point de vous éloigner de la vérité ! Ne cédez pas aux passions d'un peuple qui jadis s'est égaré, qui en a égaré bien d'autres à leur suite et qui a perdu la bonne direction !» (Coran 5/77). Expliquant ce verset, al-Tabarî, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : «N'exagérez pas en attribuant des qualités superlatives au Messie, et en dépassant



ainsi la Vérité pour tomber dans l'erreur, en disant qu'il est Allah ou qu'il est le fils d'Allah, mais dites plutôt qu'il est le serviteur d'Allah, Sa Parole qu'Il envoya à Maryam (Marie), et un souffle de vie venant de Lui». Ibn Taymiyya, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : «Les chrétiens ont, plus que toutes les autres communautés, glissé dans l'exagération dans leur credo et dans leurs actes, si bien qu'Allah, exalté soit-Il, la leur a interdite dans le Coran».

Il existe moult hadiths qui interdisent l'exagération en matière religieuse, dont la citation de quelques-uns aidera à mieux comprendre en quoi consiste cette exagération : 1- Ibn 'Abbâs, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, rapporta ce qui suit : «Le matin de la lapidation de la stèle de 'Aqaba, le Prophète (QSSSL) qui était sur sa chamelle, me dit : 'Ramasse-moi sept cailloux'. Je lui apportai sept petits cailloux pour la lapidation qu'il essaya avec la paume de sa main en disant : 'Jetez-en de semblables à ceux-ci', puis il ajouta : 'Méfiez-vous de l'exagération en matière religieuse,

car les communautés qui vous ont précédés ont mérité l'Enfer à cause de cela». Ibn Taymiyya a dit : «L'ordre est général et comprend toutes sortes d'exagérations relatives aux croyances et aux actes, et comprend en particulier la lapidation, car on peut exagérer à ce propos en lançant de grosses pierres, sous prétexte qu'elles atteignent leur but mieux que les petits cailloux. Ensuite, il a (QSSSL) justifié cela par la nécessité d'éviter la voie suivie par les communautés précédentes pour ne pas subir la même damnation, en les imitant dans certaines de leurs conceptions».

2- D'après 'Abdallah ibn Mas'ûd, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, le Prophète (QSSSL) a dit : «Ceux qui exagèrent (en matière religieuse) ont péri», le répétant trois fois.

Selon al-Nawawî, il s'agit de ceux qui commettent des outrances dans leur parole et dans leurs actions et des fanatiques qui dépassent les limites.

3- Le Prophète (QSSSL) disait : «Ne soyez pas trop sévères dans l'application de votre religion, pour qu'Allah, exalté soit-Il, ne le soit pas avec vous. Car un peuple fut sévère dans l'application de sa religion et Allah, exalté soit-Il, le fut avec lui. Et vous voyez encore ce qu'il en reste dans les ermitages et les monastères (sens du verset) : «Le monachisme qu'ils inventèrent. Nous ne le leur avons nullement prescrit'» (Coran 57/27).

4- D'après Abû Hurayra, qu'Allah soit satisfait de lui, le Prophète (QSSSL) a dit : «Cette religion est de pratique facile. Que personne ne cherche à être trop rigoureux dans l'observance de la religion, sinon il succombera à la tâche. En conséquence, choisissez le juste milieu en cherchant à vous rapprocher de la perfection, réjouissez-vous (de la récompense qui vous attend), et restez persévérants dans l'accomplissement des actes d'adoration le matin, le soir et une partie de la nuit». Ibn Hadjar, qu'Allah lui fasse miséricorde, a commenté ainsi : «Ce hadith signifie que personne ne doit exagérer dans les actes de dévotion en s'éloignant de la douceur, pour

ne pas devenir impuissant, baisser les bras et succomber à la tâche».

Ibn Radjab, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : «Ce hadith recommande la modération et le juste milieu dans l'accomplissement des actes de dévotion, de sorte à ne pas échouer dans ce qui nous est ordonné, ni effectuer ce qu'on est incapable d'endurer». Les hadiths précédents nous montrent que l'exagération en matière religieuse constitue une infraction à la règle du juste milieu, une transgression des limites et des pratiques qu'Allah, exalté soit-Il, et Son Prophète (QSSSL) n'ont pas autorisées. En fait, les hadiths qui interdisent l'exagération en matière cultuelle sont nombreux, et je ne vise pas à les citer tous dans cet article. Je me contenterai des plus pertinents pour étayer mon propos, à savoir la définition du sens et du concept de l'exagération, et la disposition légale qui lui est relative, ainsi que le rapport entre elle et la modération. Les ulémas ont fourni de nombreuses définitions de l'exagération en matière religieuse, dont j'ai choisi les deux suivantes :

Premièrement : la définition d'Ibn Taymiyya, qu'Allah lui fasse miséricorde, qui a dit : «L'exagération en matière religieuse consiste à outrepasser les limites, en louant ou en blâmant une chose au-delà de ce qu'elle mérite».

Deuxièmement : la définition d'Ibn Hadjar, qu'Allah lui fasse miséricorde, qui a dit : «L'exagération en matière religieuse consiste à faire preuve d'une attitude excessivement rigoureuse et à outrepasser les prescriptions d'Allah, exalté soit-Il. Voilà en quoi consiste le fait de dépasser la mesure, qu'Allah, exalté soit-Il, interdit en disant (sens du verset) : «Et ne dépassez pas la mesure, sinon Ma colère s'abattra sur vous» (Coran 20/81). De ce qui précède, nous déduisons que l'exagération en matière religieuse consiste à outrepasser les limites dans les choses prescrites en allant au-delà de leur sens et de leur but, tels que voulus par le Législateur, l'Omnicient, le Parfaitement Connaisseur, le Sage.

(Suivra)

Citation du jour

“Et ceux qui ont œuvré en mal, puis qui après cela, se sont repentis et ont cru... Ton Seigneur est après tout cela, certes oui, Pardonneur et Miséricordieux. (Sourate 7) verset 153)”

Rames à dents !

Chipé à la TV Malaisienne, le programme “Les cavaliers du Coran” avec lequel l'unique meublait les nuits ramadanesques, semble être en perte de vitesse cette année. Ni les organisateurs, ni l'Entv, ni même les initiateurs ne se sont donné beaucoup de peine pour accorder à l'édition de cette année le rôle qui lui est dévolu. Aux dernières nouvelles même Abdelaziz Belkhadem, l'un des défenseurs attiré de ce programme, a brillé par son absence aux cérémonies précédant le lancement. Ce qui a laissé les présents se poser bien des questions. Comme celles par exemple de briguer une distinction au niveau du comité chargé du concours international sur la psalmodie du Coran !

La fin du monde 2012 n'aura pas lieu

“Elle [la Dernière Heure] ne viendra pas jusqu'à ce que vous voyiez dix signes... les glissements du sol [avec un écroulement, un effondrement, ou un déplacement de la terre] dans trois endroits : à l'Est, à l'Ouest et en Arabie...” (Sahih Muslim). Comme il est affirmé dans le hadith, la comète de Halley est passée tout près de la Terre en 1986, en d'autres termes au XIV siècle.

Cette dernière avait suivi les éclipses solaire et lunaire qui sont arrivées en 1981 et 1982. L'ascension de cette étoile venant donc en même temps comme les autres signes, tout comme cela est décrit par notre Prophète, indique que ces phénomènes peuvent bien être le signe référé dans le hadith. Ces phénomènes dits naturels et qui ne peuvent être évitées ni par la technologie, ni même par les mesures de prévention, prouvent oh combien le monde est impuissant.

Depuis le XXe siècle, connu comme le "siècle des catastrophes" jusqu'à nos jours, se sont produits, en plus des tsunamis, des cataclysmes tels que tremblements de terre, éruptions volcaniques, tornades, tempêtes, typhons, cyclones tropicaux et inondations, responsables de la mort de millions de personnes et de sérieux dégâts matériels. Lorsque l'on pense à ces désastres, on peut clairement établir de frappantes similitudes avec les catastrophes décrites dans les hadiths, un des signes annonciateurs de la première période de la fin des temps.

Selon ce qui a été révélé dans les hadiths, la fin des temps est une période qui précédera le jour du Jugement dernier, durant laquelle les valeurs morales du Coran seront amplement répandues parmi les hommes. En outre, cette première période sera également une époque où les hommes



se détourneront des valeurs religieuses, guerres et catastrophes naturelles se multiplieront.

En effet, dans les hadiths, les villes et les peuples disparus mentionnés dans les livres d'histoire sont également des

signes annonciateurs de la fin des temps. Dans ces hadiths, notre Prophète déclare : "L'Heure (le Jour dernier) ne sera pas fixée jusqu'au moment où... les tremblements de terre seront très fréquents. (Boukhari)

Tout est sous le contrôle de Dieu. Les croyants qui reconnaissent cette vérité et qui ont une foi sincère en Dieu, se soumettent à notre Seigneur tout puissant, conscients de suivre leur destinée. Dieu a suprêmement tout agencé jusqu'au plus infime détail, depuis la création de la terre jusqu'au jour du Jugement. Tout est consigné dans le livre. Tout a déjà pris place en un instant devant Dieu, parce que Dieu n'est pas soumis aux effets du temps et de l'espace, car l'heure et le lieu de chaque événement ont déjà été déterminés. " Ceci [le Coran] n'est un rappel à l'univers. Et certainement vous en aurez des nouvelles bientôt ! (Sourate 38 versets 87-88)

Le fait que la Lune est citée à plusieurs reprises que se soit dans les hadiths ou dans le coran, explique qu'à un moment donné de la vie bédoine, les arabes de la période antéislamique connaissaient bien cet astre qu'ils décrivent dans toute sa splendeur, mais seulement du point de vu littéraire. Il a fallu attendre l'avènement de l'Islam pour qu'on lui découvre le coté scientifique "La Lune, Nous lui avons déterminé des phases jusqu'à ce qu'elle devienne comme la palme vieillie. Le Soleil ne peut rattraper la Lune, ni la nuit devancer le jour ; et chacun vogue dans une orbite. (Sourate 36 versets 39-40)

(Suivra)

Le Coran : Guide du croyant par excellence

Le croyant fait en sorte que sa seule raison de vivre est de satisfaire son Seigneur. Il ne se leurre pas en pensant que, puisque son cœur est pur, Dieu lui pardonnera et qu'il n'y a rien d'autre à faire à part les remerciements.

Bien sûr, le pardon et la miséricorde de Dieu sont infinis, mais pour accéder à Sa miséricorde, il faut croire de tout son cœur. Par conséquent, il faut arrêter de se mentir en ignorant la vérité et il faut le faire rapidement tant que l'opportunité de se repentir est là, et utiliser au mieux le temps que Dieu nous a accordé à vivre dans ce bas monde et la période du jeûne est la plus indiquée pour s'y mettre.

Chaque année, le Ramadhan est là ouvrant grandes ses portes pour ceux qui cherchent le repentir. Il est là en tant que bonnes nouvelles pour ceux qui cherchent l'agrément de Dieu et qui cherchent une vie conforme à la moralité religieuse d'où une vie facile et aisée. Ceux qui décident d'abandonner la voie de l'erreur, et de mener leur vie de manière à gagner la grâce de Dieu, remar-

quent à quel point il est facile de vivre dans ce bas monde. L'Islam est la religion choisie par notre Seigneur comme étant la religion la plus appropriée à la nature des êtres humains. Dieu a facilité la vie à celui qui se conforme à la religion qu'Il a révélée. Comme l'atteste le sens du dernier verset révélé dans le coran : "Aujourd'hui, j'ai parfait votre religion, Je vous ai comblés de Mes bienfaits et J'ai agréé l'Islam pour vous en tant que religion" La moralité religieuse élimine toute chose difficile, gênante ou restrictive qui pèse sur les personnes et les rend anxieuses. elle oriente les individus à se soumettre au destin que le Tout Miséricordieux leur a réservé. Parce que Dieu a tout créé pour le bien-être de Ses serviteurs, toute la puissance et le pouvoir appartiennent à Lui, et les êtres humains doivent chercher Son approbation dans toute chose. Dieu nous dit dans le Coran que la moralité religieuse est facile, et qu'Il fera en sorte que tout soit facile pour ceux qui pratiquent cette moralité : "C'est Lui qui vous a élus, et Il ne vous a imposé aucune gêne

dans la religion, celle de votre père Abraham ... (Sourate 22 verset 78) Le concept d'une vie paisible est souvent impensable pour beaucoup de gens. Pour la plupart des gens, une vie sans stress, chagrin, peur, ni anxiété est un rêve impossible. Ce rêve est réalisable pour les croyants mais pas pour ceux qui ont choisi de vivre loin de la moralité religieuse. Il y en a peut-être qui jusqu'alors ont échoué à pratiquer les enseignements moraux du Coran. Ils peuvent avoir commis beaucoup d'erreurs dans leur égarement. Il y en a aussi d'autres qui ont été mal informés à propos du fait de vivre selon la moralité religieuse. Mais après avoir pris la décision de mener ce genre de vie, il est important de se repentir en toute sincérité, et de faire de son mieux pour sauver sa vie dans l'au-delà, de faire du Coran son guide et vivre en paix. Après avoir pris cette décision, si Dieu le veut, la personne atteindra la "vie paisible" qui est complètement différente de tout ce qu'elle aura connu auparavant.

(Suivra)



Tajine d'agneau aux dattes

Ingrédients :

Quelques morceaux de viande d'agneau
500 g de dattes
2 oignons moyens
1 gousses d'ail
2 C. à soupe d'huile
1 pincé de gingembre
Cannelle, curcuma
1 dose de safran
1 c. à soupe de miel liquide
1 petite poignée de graines de sésame
Sel et poivre

Préparation :

Dénoyauter les dattes et bien les laver. Eplucher les oignons et l'ail, les couper en lamelles et écraser l'ail. Dans une marmite, faire dorer les morceaux de gigot dans l'huile à feu moyen. Remuer avec une spatule pour qu'ils dorent sans coller. Retirer la viande et, dans le jus de cuisson, faire revenir les oignons et l'ail. Au bout de 10 min, remettre la viande dans la marmite, ajouter le gingembre, le safran et le curcuma. Saler et recouvrir d'eau froide. Couvrir et laisser mijoter à feu doux pendant environ 40 min. A ce moment, ajouter les dattes, la cannelle et le miel, et laisser à nouveau mijoter 15 min. Pendant ce temps, faire griller légèrement les graines de sésame dans une poêle à sec. Lorsque la sauce a bien réduit, et que la viande est fondante, disposer le tout dans le plat de service et parsemer les graines de sésame grillées.



Salade de poivrons et tomates à la coriandre

Ingrédients :

2 poivrons jaunes
2 poivrons verts
2 poivrons rouges
6 tomates
1/2 botte de coriandre
5 c à s d'huile d'olive
2 c à s de vinaigre de cidre
Sel et poivre

Préparation :

Griller les poivrons, les nettoyer et les couper en dés. Peler, épépiner et couper les tomates en dés. Laver et hacher la coriandre. Dans un saladier mélanger les poivrons, les tomates, la coriandre, le cumin, le vinaigre de cidre et l'huile d'olive. Saler et poivrer. Servir bien frais et décorer avec les lamelles de poivrons.



Croquettes de pommes de terre au thon

Ingrédients:

4 grosses pommes de terre
1 boîte de thon nature
1 oignon
1 œuf
1 demi botte de persil ciselé
Sel et poivre
Chapelure

Préparation:

Eplucher les pommes de terre et les couper en quatre. Ensuite les cuire dans de l'eau bouillante, une fois cuites, les égoutter. Réduire les pommes de terre en purée, ajouter le thon émietté, l'oignon ciselé, le persil, le sel, le poivre et l'œuf battu en omelette. Mélanger bien le tout et laisser reposer une demi-heure environ dans le réfrigérateur. La demi-heure écoulée, confectionner des croquettes, les passer dans la chapelure et mettre dans une tôle huilée, ensuite mettre au four. Faire dorer et servir chaud ou tiède.



Verrine de melon à la noix de coco



Ingrédients :

1 melon de taille moyenne
20 cl de crème liquide épaisse
50 g de sucre en poudre
50 g de noix de coco
6 c. à soupe de lait

Préparation:

Placer la brique de crème liquide au congélateur pendant dix minutes, cela permettra une meilleure tenue de la chantilly. Couper le melon, l'épépiner et ôtez la chair. Placer celle-ci dans un bol mixeur avec le sucre et la noix de coco. Mixer jusqu'à l'obtention d'une belle purée sans morceaux. Ajouter le lait le mélange à la purée de melon. Monter la crème

en chantilly bien ferme avec une pincée de sel. Intégrer délicatement la purée de melon à la chantilly. Verser cette préparation dans de jolies verres, saupoudrer de noix de coco et placer au réfrigérateur pendant 4 heures.

Velouté de champignons

Ingrédients :

330 g de champignons
2 petites pommes de terre
1 petite carotte
1 petite gousses d'ail
un peu de beurre
Sel, poivre
Eau
2 c. à soupe de crème fraîche épaisse
Quelques brins de ciboulette (ou toute autre herbe à votre convenance)

Préparation:

Essuyer soigneusement les champignons. Les plucher. Les couper en morceaux et les mettre à fondre tranquillement dans une casserole à fond épais dans du beurre. Saler. Surveiller la cuisson et remuer régulièrement. Réserver. Eplucher l'ail, les pommes de terre et la carotte. Découper les légumes en petits dés. Emincer l'ail. Mettre à rissoler tranquillement dans une casserole à fond épais dans du beurre. Laisser suer environ une dizaine de minutes. Ajouter les champignons, couvrir d'eau et laisser mijoter à couvert pendant 20 minutes. Vérifier l'assaisonnement et rectifier si besoin. Mixer. Verser dans les bols. Ajouter dans chacun une cuillère à soupe de crème fraîche épaisse. Parsemer de ciboulette ciselée.





ACCUSÉ

levez-vous !



MAUVAISE SURPRISE

Quand une mère se met en colère (1re partie)

A mesure que Sofiane (35 ans) s'approchait de la maison, son inquiétude grandissait alors qu'il devait être heureux de retrouver sa mère. Il ne devait rentrer que dans une semaine mais son patron, en raison de la qualité de travail qu'il avait fournie, lui avait accordé un congé de quelques jours.

PAR KAMEL AZIOUALI

Dans la matinée de ce mois d'octobre de l'année 2011, Sofiane avait téléphoné à sa mère pour avoir de ses nouvelles comme il le fait tous les jours depuis qu'il avait trouvé cet emploi très rémunérateur à Biskra. Mais il s'était gardé de lui annoncer son retour et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, il voulait lui faire la surprise. Ensuite, si elle apprenait son retour, elle se fatiguerait en lui préparant tous les plats qu'il affectionnait. Mais il y avait une troisième raison qui l'incitait à rentrer à l'improviste. Une raison qu'il trouvait si indigne de sa part qu'il s'efforçait de ne pas y penser. Depuis quelque temps, le comportement de sa mère, âgée de 57 ans, avait quelque peu changé. Elle parlait peu et donnait l'air d'être très préoccupée par un problème qu'elle lui cachait. Plus d'une fois, dans le café du quartier où il lui arrivait d'entrer avec quelques amis et de s'attabler autour de tasses de thé et de café, il avait surpris des bribes de phrases qui n'avaient pas manqué de l'inquiéter. Il était question de «choses louches» et de «va-et-vient» interminables qui avaient lieu dans un des immeubles du quartier. Par expérience, Sofiane savait que beaucoup de ses conci-



toyens avaient le don de semer le désarroi dans les esprits d'autrui avec des propos qui n'avaient rien à voir avec la réalité. C'est pourquoi il n'avait pas jugé utile de s'approcher des auteurs de ces rumeurs pour obtenir plus d'informations. Des informations qui n'existaient peut-être pas.

La veille de son dernier départ pour Biskra, il avait eu une conversation avec sa mère.

- Mère, je trouve que tu es souvent songeuse. Serais-tu malade ?

- Non, je ne suis pas malade... Ai-je l'air malade ?

- Non... mais je te vois souvent soucieuse. Pourquoi ?

- Je donne l'air d'être soucieuse mais en fait je ne le suis pas.

- Tant mieux, mère.

- En vérité, j'ai un seul souci en ce

moment.

- Lequel, mère ?

- Tu ne vois pas lequel ?

Le jeune homme baissa la tête.

- Oui, oui, je crois que j'ai deviné lequel, mère...

- A la bonne heure. Tu as 35 ans maintenant, il est temps que tu te décides à fonder un foyer... Tu as une fille en vue ?

- Euh... non... mère...

- Ça ne fait rien... moi, j'ai une bonne demi-douzaine de filles. Toutes belles, instruites et de bonne famille.

- Euh... je... merci... mère.

- Mais tu n'as pas à me remercier, mon fils... le plus grand bonheur de toute mère est de voir son fils marié et heureux au milieu de ses enfants. Et ne t'inquiète pas pour... pour...

- Oui, mère. Finis ce que tu as envie de

dire.

- Je me suis souvent demandé si ce n'est pas la crainte de te retrouver entre le marteau et l'enclume qui t'empêche de te marier.

- Le marteau et l'enclume ? Je ne te suis pas, mère.

- Je vais essayer d'être plus claire. Beaucoup d'hommes ont peur de se marier parce qu'ils appréhendent les disputes qui ne manqueront pas d'éclater entre leur mère et leur épouse. De ce côté, rassure-toi, tu n'as rien à craindre parce que tu auras ton appartement à toi tout seul. Avec tout l'or que j'ai et que je te donnerai tu pourras t'acheter un appartement...

- Oh ! maman, tu ne vas pas habiter seule ? ça ne se fait pas ?

- Pour toi, je ferai tout... j'ai vécu ma vie, à toi de vivre la tienne. Plus tard quand je serai plus vieille et que je ne pourrai pas me prendre en charge, je serai heureuse de finir mes vieux jours près de toi, au milieu de mes petits-enfants si, d'ici là, tu veux toujours de moi, bien sûr.

- Oh ! maman tu me brises le cœur quand tu parles ainsi. Tu vivras avec moi... je ne pourrais jamais vivre loin de toi... En ce moment, je travaille loin mais c'est provisoire. Dès que j'aurais acquis de l'expérience je trouverai un emploi à Alger. S'il le faut, je créerai ma propre entreprise de maintenance de chambres frigorifiques.

Plus que quelques petites minutes et le taxi qu'il avait pris de la gare routière du Caroubier le déposerait devant l'immeuble où il habitait avec sa mère. Plus que quelques minutes et il aurait la confirmation que sa mère n'avait rien à voir avec les rumeurs qu'il avait entendues au café. Pauvre Sofiane ! Il ignorait que dans quelques minutes, il se trouverait en face d'une vision de cauchemar à laquelle sa mère serait associée.

K. A. (à suivre...)

COUPS ET BLESSURES

Eborgné à cause d'un pétard (1re partie)

L'affaire qui a été jugée dernièrement à la cour d'Alger remonte à l'année dernière, lors de la fête du Mawlid ennabaoui.

Ce soir-là, la veille du Mawlid ennabaoui, Mourad se trouvait au balcon de son appartement sis à Baba Hassen. Bien qu'il soit âgé d'une quarantaine d'années, il éprouvait toujours une fascination toute juvénile envers les pétards, les bougies, les feux d'artifices et autres produits pyrotechniques. A ses enfants, cependant, il n'avait acheté que des bougies et quelques «newwalat», parce qu'il estimait que les pétards étaient dangereux. Le mieux serait de les admirer mais à distance respectable. C'est pourquoi il se trouvait au balcon avec ses trois enfants. Soudain, alors que le brave père de famille se croyait à l'abri de tout incident, un gros pétard jeté on ne sait par qui vola dans les airs, passa au dessus de sa tête, entra au salon où il explosa dans un fracas spectaculaire.

Cela amusa beaucoup les enfants mais mit en colère

Mourad.

- Vous avez vu qui a lancé ce pétard, les enfants ?

- Non, répondit l'aîné âgé de douze ans. Mais à mon avis, c'est un des jeunes qui sont assis sous ce réverbère là-bas qui a fait le coup. Regarde-les, ils sont en train de rigoler. Mourad regarda dans la direction que lui indiquait son fils et il acquiesça :

- Oui, tu as raison. C'est l'un d'eux qui a lancé ce pétard dans notre maison. Je vais leur dire deux mots.

Au moment où il allait ouvrir la porte, Saléha, son épouse, lui demanda :

- Hé ! Où vas-tu Mourad ?

- Je vais régler leurs comptes aux voyous qui ont lancé un pétard chez nous.

- Allez, laisse tomber ! Ce pétard n'a pas fait de dégâts, c'est l'essentiel.

- Non, Saléha. Si je ferme les yeux sur ce pétard demain, ils vont lancer un cocktail Molotov.

- Mais non, mais non, ils ne vont rien lancer du tout. Suis mon conseil ! S'ils voient que ce pétard t'a énervé au point d'aller te chamailler avec eux, demain ils lanceront un autre.

- C'est quoi encore cette théorie ?

- Ce n'est pas une théorie, Mourad mais juste une conduite à tenir devant des gosses turbulents et que la majorité des enseignants connaît. A l'école quand les élèves découvrent que leur enseignant s'énervent ils feront tout pour l'énervent chaque jour. Mais s'il se montre stoïque, ils ne se fatigueront pas pour l'énervent.

- Tu as peut-être raison, Saléha mais nous ne sommes pas à l'école ! Ce pétard aurait pu aveugler un de nos enfants... Non, non, il faut que je corrige cette bande de voyous.

- S'il te plaît, Mourad, laisse tomber !

- Ta gueule !

K. A. (à suivre...)

EN SÉLECTION OFFICIELLE À LA MOSTRA DE VENISE 2012

Yema représente le cinéma algérien

Le Festival international d'art cinématographique de Venise est un festival de cinéma qui se déroule annuellement dans la cité lagunaire, habituellement entre la fin du mois d'août et le début du mois de septembre, dans l'historique Palais du cinéma, sur le lungomare Marconi, au Lido de Venise. D'après un communiqué de l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (AARC), l'Algérie sera présente à la prochaine édition de la Mostra de Venise avec le film *Yema* de la réalisatrice Djamilia Sahraoui.



PAR KAHINA HAMMOUDI

C'est le plus ancien festival cinématographique au monde. La première édition s'est tenue en 1932, c'est pour concurrencer cette manifestation qu'a été créé le Festival de Cannes. Parvenue en 2006 à sa soixante-troisième édition, la manifestation s'inscrit dans le cadre de l'organisation plus vaste de la Biennale de Venise, festival culturel d'art contemporain, dont elle constitue la section cinéma.

La première édition de la Mostra s'est déroulée lors de la

XVIIIe Biennale. Depuis 2004, les films sont présentés à la Mostra dans le cadre de trois sections : en compétition, dont l'enjeu principal est le Lion d'or de Saint Marc, hors compétition et Horizons. La principale récompense attribuée est le Lion d'or, qui doit son nom au symbole de la cité (le lion de la basilique Saint-Marc). Elle est considérée comme l'une des plus importantes du point de vue de la critique cinématographique, à l'égal de celles accordées dans les deux autres festivals du film européens, la Palme d'or du Festival de Cannes et l'Ours

d'or de la Berlinale. Ce sont tous trois des prix convoités pour leur impact international et leur prestige, souvent de tendance opposée aux Oscars du cinéma américains qui se déroulent habituellement au printemps. Djamilia Sahraoui, scénariste et réalisatrice et comédienne principale dans « *Yema* », raconte l'histoire de Ouardia, la mère, qui dans une petite maison abandonnée, isolée dans la campagne algérienne, y a enterré son fils Tarik, militaire peut-être tué par son propre frère Ali, dirigeant d'un maquis islamiste. Elle est surveillée par un des hommes

d'Ali, amputé d'un bras suite à une explosion. Dans cet univers crispé par la douleur et figé par la sécheresse, la vie va peu à peu reprendre ses droits. Grâce au jardin que Ouardia fera refluir à force de courage, de travail et d'obstination. Grâce au gardien, victime lui aussi, finalement adopté par Ouardia. Grâce surtout à l'arrivée entre eux de l'enfant de Malia, une femme aimée des deux frères, morte en accouchant. Mais Ouardia n'est pas au bout de ses épreuves. Ali, le fils maudit, revient, grièvement blessé...

K. H.

FESTIVAL DE DJEMILA

Habib Wafik ravive le souvenir de Warda El Djazaïra

Le chanteur syrien Habib Wafik, à l'affiche de la 3e soirée du festival arabe de Djemila a ravivé le souvenir de la diva de la chanson arabe Warda El Djazaïra en reprenant sa célèbre chanson *Fi youm oua lila*.

Cette évocation a suscité l'exaltation du public qui a accompagné l'artiste dans l'interprétation de ce tube en reprenant en chœur le refrain de cette romance voire tout un couplet repris par des spectateurs enthousiastes.

Wafik qui se produit pour la première fois en Algérie a enchaîné par ses succès *Talabni almout*, *Sbayaâ*, *Liki liki* et *Allah Alik* avant de reprendre la fameuse chanson raï *Abdelkader ya Boualem*. La ryth-

mique debka syrienne exécutée par l'artiste et les membres de sa troupe n'a pas laissé insensibles les spectateurs y compris les enfants qui ont dansé la soirée de samedi longuement sur ces airs harmonieux puisés du folklore populaire oriental.

Au terme de son concert, l'artiste syrien s'est dit "heureux" de chanter en Algérie qualifiant sa participation au festival arabe de Djemila de "station importante" dans son parcours artistique. Wafik a annoncé également une imminente tournée artistique à Constantine et Alger.

Après un court sketch des deux humoristes Bekhta et Atika Tobal, le chanteur Tayeb Ibrahim a ouvert la seconde partie de cette troisième soirée en exécu-

tant de belles pièces du répertoire populaire kabyle dont la célèbre *Vava inouva* du talentueux Idir.

La chanson populaire algéroise a été également présente à cette soirée avec l'artiste à la voix douce Hassiba Raouf qui a chanté *Goulou Lechehlet laayani*, *Ma hadrouch batal alik enness* et *Sal ala zine*. Cheb Didine et Massinissa ont prolongé le spectacle jusqu'à 02H00 du matin.

La soirée de dimanche du festival arabe de Djemila invitera le public à découvrir le spectacle *Amour et paix* de la troupe Imzad ainsi que l'artiste mauritanienne Maâlouma Bent El Meddah.

APS

POUR ANIMER LES SOIRÉES
DES CONSTANTINOIS

Des stars arabes et maghrébines

Des stars arabes et maghrébines se relayeront aux côtés des vedettes de la chanson algérienne, jusqu'au 16 août prochain au théâtre de plein air de la ville de Constantine, pour animer les soirées de Ramadhan de la ville des Ponts suspendus.

Ces soirées artistiques ont été organisées dans le cadre du festival local de "Layali Cirta" ouvert le 15 juillet, ont précisé les organisateurs faisant part de l'impact de cette initiative décidée par les autorités locales pour la redynamisation de la vie nocturne dans cette ville réputée pour être "couche-tôt" durant toute l'année.

Au menu de cette manifestation artistique qui a bénéficié de l'engouement des Constantinois durant la première soirée de samedi animée conjointement par la diva libanaise Yara et le chanteur constantinois Abbès Righi, des figures célèbres du chant oriental, à l'image de Wael Djessar, Saâd Ramadhane, Maher Zein du Liban, ainsi que Wafek Habib de Syrie et Hatem Iraki d'Irak.

Des "grosses cylindrées" des pays du Maghreb, à l'instar de Saber Ribaie (Tunisie), Daoud (Maroc) et Maâlouma de Mauritanie, ont été conviés pour animer les soirées de Ramadhan dans la ville des Ponts, a-t-on noté.

Ces stars ont été invitées par l'Office national de la culture et de l'information (ONCI) dans le cadre du festival arabe de Djemila (Sétif) et devront regagner Constantine pour lui donner sa part de l'ambiance des grands festivals, a-t-on souligné.

Les genres chaâbi, sraoui, malouf, entre autres, seront également au rendez-vous avec Abdelkader Chaou, Zine Eddine Benabdella, Abderahmane El Kobbî et Salim Fergani, a-t-on noté.

RAMADHAN À M'SILA

Quinze spectacles programmés

Quinze spectacles sont programmés durant les soirées de Ramadhan à la maison de la culture Guenfoud-Hamlaoui de la ville de M'sila, dont des concerts d'inchad animés par la troupe Nassaim de Ain Lahdjal (M'sila), El kafila de M'sila, Abderahmane Bouhbila de Constantine, la troupe Rawaa de Ain El Melh (M'sila) et Abdelhamid Bensiradj de Sidi Ameur, lauréat du prix du concours d'inchad de Sharjah (Emirats arabes unis).

Des représentations théâtrales des troupes de Djelfa, M'sila et de Sétif figurent également au menu de ces soirées, outre un concert du chanteur Mourad Djaâfri et de l'association Ihyae el tourath el chaâbi de M'sila, ont indiqué les organisateurs.

APS

LIGUE DES CHAMPIONS

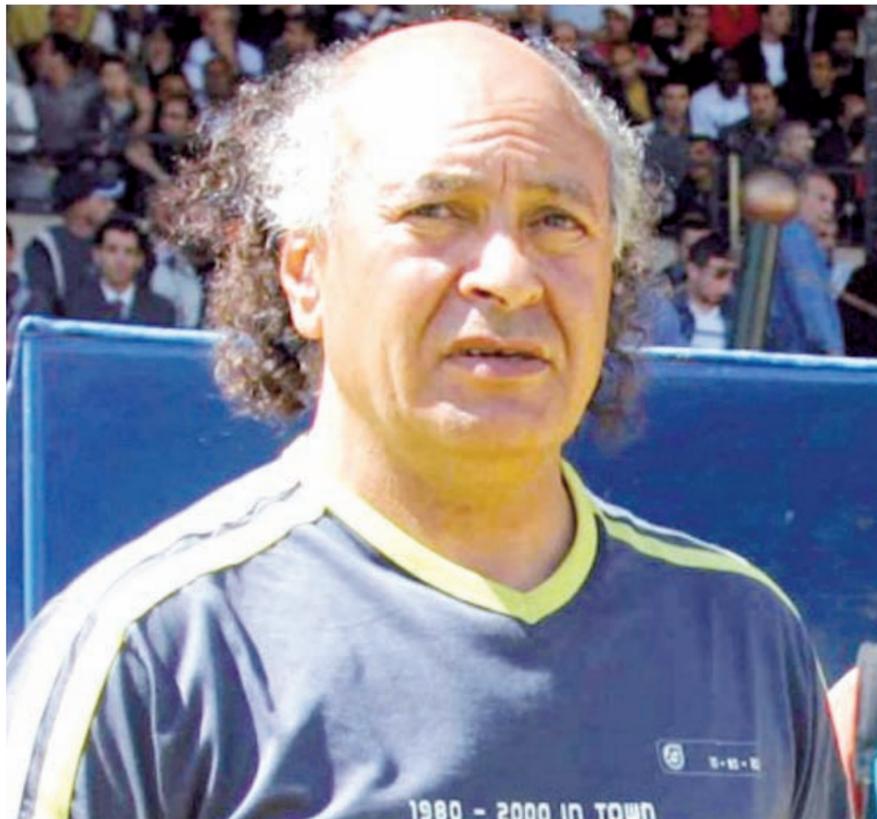
L'ASO Chlef s'envole cet après-midi pour le Nigeria

Après un stage bloqué de presque une semaine, le club algérien de l'ASO Chlef se rendra au Maroc cet après-midi, avant de rallier demain matin la capitale du Nigeria où il affrontera dimanche prochain 5 août le Sunshine Stars en match comptant pour la 3^e journée de la phase des poules de la Ligue des champions d'Afrique de football.

PAR MOURAD SALHI

C'est à partir de demain donc que la délégation de l'ASO Chlef ralliera la ville d'Ijebu Ode, fief des Sunshine Stars. Le match débutera à 15h00, c'est dire que le représentant algérien évoluera en pleine journée de Ramadhan ce qui compliquera davantage sa mission. Outre cette situation, les Algériens doivent faire face à la chaleur et cette bonne équipe de Nigeria à quoi s'ajoutent également les absences. "J'avoue que ça sera très difficile pour nous de nous passer des services de deux éléments clés de notre effectif de la trempe de Messaoud et Bentoucha. Je m'attelle à trouver des solutions de rechange, mais je reste persuadé que les deux défections sont un coup dur pour nous", a déclaré dernièrement l'entraîneur chélifien à l'APS.

Outre ces deux éléments indispensables suspendus, l'entraîneur en chef pourra se passer des services de deux autres joueurs à savoir Mohamed Zaouche et Ali Hadj, non encore remis de leurs blessures contractées lors de la précédente rencontre face à l'ES Tunis. «Zaouche et Ali Hadji sont toujours souffrants. J'espère les récu-



pérer avant le prochain match, car avec les défections de Messaoud et Bentoucha, je ne peux me passer d'autres éléments», a confié encore Rachid Belhout. Avec la défection de plusieurs éléments, la chaleur, le jeûne, l'arbitrage et tout ce qui entoure cette rencontre, la formation algérienne qui reste sur deux défaites de suite, n'aura pas la suite de la compétition facile.

Certes, le représentant algérien a minimisé ses chances d'une éventuelle qualification aux demi-finales, mais il lui reste encore quatre matches à jouer. Il faut les prendre très au sérieux.

Concernant le prochain adversaire, le Sunshine Stars n'est pas un club étranger pour les clubs algériens puisque il a déjà rencontré par le passé la JS Kabylie en

coupe de la CAF. Le technicien chélifien qui n'a pas voulu donner plus d'importance au côté arbitrage dira que les chances de son équipe de se qualifier au prochain tour restent intactes. «Certes, on a mal démarré cette phase des poules, mais il reste encore quatre matches à disputer, durant lesquels beaucoup de choses peuvent se passer. De notre côté, on jouera nos chances à fond», a-t-il confirmé. L'ASO Chlef, signalons-le, ferme la marche au classement de son groupe avec aucun point au compteur. L'ES Tunis, après sa deuxième victoire caracole seule avec six points suivie par l'ES Sahel trois et Sunshine Stars avec un seul point.

M. S.

CA BIZERTE

Ziaya s'engage pour deux ans



L'attaquant algérien, Abdelmalek Ziaya s'est engagé dimanche soir pour deux ans avec le CA Bizerte, pensionnaire de la Ligue "une" tunisienne de football, a annoncé le site officiel du club, deuxième au classement actuel du championnat local. La transaction devait se faire la semaine passée, mais l'entrée en lice de l'USM Alger, qui a fait une offre à Ziaya, l'a quelque peu retardée, avant que l'ex-international ne tranche en faveur du club tunisien. Ziaya (28 ans) était resté inactif pendant la deuxième partie de la saison passée, à cause d'une blessure qui l'a privé de prolonger son contrat avec l'Ittihad de Djeddah (Div. 1/ Arabie Saoudite), où il était resté deux années. "On m'a beaucoup parlé du club, le CAB a un grand public et a accueilli

également beaucoup de grands joueurs, c'est ce qui m'a motivé pour porter ses couleurs", a déclaré le natif de Guelma (est d'Algérie) sur le site officiel de sa nouvelle équipe quelques instants après la signature de son contrat. "J'ai signé un contrat de deux ans. J'espère être à la hauteur, mais je promets au public cabiste de marquer plusieurs buts", s'est-il engagé. Ziaya est le troisième joueur algérien à avoir opté pour le championnat tunisien cet été, après son ancien coéquipier à l'ES Sétif, Abdelmoumen Djabou, recruté par le Club Africain, et l'ex-joueur du MC Oran, Youcef Belaili, engagé par l'ES Tunis, en attendant que ce dernier officialise également l'arrivée de l'attaquant espoirs algérien, Baghdad Bounedjah, de l'USM El Harrach.

JO-2012

Nabil Kebbab (natation) en lice aujourd'hui, Rouba Amina (aviron) disputera la finale E samedi

Le nageur algérien Nabil Kebbab entamera la compétition mardi dans l'épreuve masculine du 100 m nage libre, à l'occasion de la quatrième journée des Jeux olympiques 2012 (JO-2012) de Londres. L'athlète algérien, qui prend part au rendez-vous olympique de Londres grâce à la Wild Card (invitation), s'élancera dans la 4^e série qui aura lieu dans la matinée. Il aura comme concurrents l'Uruguayen Melconian Alvez Gabriel, le Trinidadien Bovell George Richard, le Biélorusse Tsurkin Yauhen, le Turc Gurdal Kemal Arda, le Paraguayen Hockin Brusquetti Benjamin, le Letton Kalnins Uvis et Whitehurst Branden des Iles Vierges américaines.

Nabil Kebbab, 28 ans, a renoncé à prendre part à l'épreuve du 100 m brasse pour se consacrer à celle du 100 m nage libre.

De son côté, la rameuse Rouba Amina, qui a échoué dimanche aux repêchages de l'épreuve Femmes un de couple de l'aviron, disputera samedi 4 août la finale E pour établir le classement général de la compétition. La représentante algérienne, 25 ans, se mesurera à la Kazakhe Svetlana Germanovich, à la Birmane Shwe Zin Latt et la Tunisienne Racha Soula. Les finales A, pour la désignation des médaillées, B, C et D pour le classement seront connues à l'issue des quarts et demi-finales qui débiteront mardi.

BOXE

Chadi éliminé par le Turc Fatih Kales

Le boxeur algérien Abdelkader Chadi (60 KG) s'est incliné face au Turc Fatih Kales (15-8) dimanche soir à la salle Excel à Londres, pour le compte des seizièmes de finale du tournoi de boxe des Jeux olympiques 2012. Chadi Abdelkader, cinquième aux Jeux de Pékin a été dominé par le pugiliste turc, un des favoris pour une place sur le podium à Londres. C'est une grosse déception pour Chadi qui ambitionnait d'améliorer son classement à Londres voir monter sur le podium. Dans l'après-midi, son compatriote Lyes Abbadi (69 KG) a connu le même sort en s'inclinant face au Britannique Evans Freddie sur la marque de 18 à 10. Pour sa première participation aux JO, le jeune boxeur algérien de 20 ans a fourni une prestation honorable contre un adversaire qui a été favorisé par les juges, selon les propos du directeur technique national Mourad Meziane. "Lyes a bien boxé, je dirais même mieux que son adversaire britannique, qui a été largement favorisé par les juges. Ce sont des facteurs extérieurs qu'on ne peut maîtriser. Notre boxeur est déçu par le résultat, on va essayer de le reconforter", a déclaré à l'APS Meziane. Trois boxeurs algériens sont déjà qualifiés au second tour de la compétition : Abdelhafidh Benchabla (81 kg), Rahou Abdelmalek (75 kg) et Mohamed Amine Ouadahi. L'Algérie participe aux Jeux olympiques de Londres avec huit boxeurs avec l'objectif de décrocher un podium olympique après 12 ans de disette.

Ahmed Kashi courtisé par l'ES Sétif

Le milieu de terrain algérien de Châteauroux (Ligue 2 française de football), Ahmed Kashi, est sur les tablettes de l'ES Sétif, détentrice du doublé coupe-championnat d'Algérie 2011-2012, a rapporté lundi la presse spécialisée. Selon le magazine France Football, le joueur de 23 ans, libre de tout engagement avec Châteauroux, serait attendu mercredi à Sétif pour négocier avec les dirigeants de l'"Aigle Noir". Le milieu de terrain offensif algérien, à La Berrichonne de Châteauroux depuis 2007, a disputé 95 rencontres avec le club, dont 22 la saison écoulée, inscrivant 3 buts. Pour rappel, l'ESS a recruté durant l'intersaison l'entraîneur français Hubert Velud, ancien sélectionneur du Togo.

SAIDA SCANIA

Journées portes ouvertes du 20 juillet au 20 septembre 2012

La marque suédoise de poids lourds Scania commercialisée en Algérie par Saida, (filiale du Groupe Bernard Hayot) s'exhibera au public professionnel à travers des journées portes ouvertes et essais véhicules initiées par le concessionnaire du 20 juillet au 20 septembre 2012.

Saida Scania qui prend comme QG central son site de Dar El Beida à Alger continue dans sa stratégie de redéploiement et de développement de la marque. En effet, Saida invite l'ensemble des professionnels à venir découvrir l'ensemble de la gamme et les services proposés par le concessionnaire.

Totalisant déjà un parc roulant de plus de 300 véhicules depuis la reprise de la marque par Saida, Scania sera en l'espace de deux mois une destination professionnelle pour des visiteurs qui profiteront de plusieurs offres promotionnelles appliquées sur la gamme allant du porteur au tracteur. Ces offres se déclinent sous forme de deux packs offerts lors de l'acquisition d'un camion :

Pack entretien :

- 2 années ou 200 000 km d'entretien offert
- Garantie de 2 ans kilométrage illimité



Pack opticroise + Retarder:

- Opticroise (boîte auto full automatic) offerte

Cette dernière est entièrement automatisée dont les changements de rapport sont adaptés au style de conduite, à la charge et à la pente de la route permettant de maintenir la vitesse jusqu'en haut de la côte sans pénaliser la consommation de carburant.

- Retarder sur boîte offert

Il permet un contrôle ultra précis et sans efforts de la vitesse en descente, facile à gérer avec la pédale de frein ou le

levier sur la colonne de direction induisant ainsi un gain de temps et d'argent en maintenant la vitesse moyenne au plus haut et l'usure des freins au plus bas.

- Garantie 2 ans kilométrage illimité

Il sera question notamment du service « Scania Assistance », qui assure un dépannage sur toute l'Algérie 24/24, 7/7, 365 jours/an. Ce service est accessible à tout possesseur de véhicule industriel, aucun frais d'abonnement n'est demandé, il suffit d'appeler le 07 80 80 24 24 et un expert technique qui connaît votre Scania vous prendra en charge.

MAHINDRA VERITO

Une Logan épanouie



L'échec de Logan en Inde a donné des idées au constructeur local Mahindra qui a bien maquillé la Logan de Renault. Résultats, les ventes de la Mahindra Verito représentent le double de ce que Logan a fait en Inde. La Mahindra Verito est une Logan à la sauce indienne. Elle vient d'être restylée par le constructeur spécialiste des SUV et pick-up afin de lui permettre de rester sur sa bonne lancée, elle qui a séduit 7 812 nouveaux acquéreurs au premier semestre 2012. Mahindra a opté pour un restylage "technique". On y voit une nouvelle calandre, des optiques retouchées et un nouveau bouclier. Elle adopte aussi des jantes alliages en option. L'habitacle accueille une nouvelle planche de bord bicolore. La climatisation est désormais de la partie de série. Les mécaniques restent intactes car ce sont les blocs essence 1,4l MPI de 75 ch et 1,5l dCi de 65 made in Renault qui sont reconduits.

NOUVELLE KIA CERATO

Nette évolution de style

La nouvelle Kia Cerato est désormais connue avec les nouvelles photos du constructeur libérées aujourd'hui. Ainsi, l'on peut désormais apercevoir la nouvelle bouille de la Cerato et admirer ainsi le beau travail réalisé par ses concepteurs.

Véritable modèle de conquête internationale pour le constructeur sud coréen, la Kia Cerato nouvelle génération est une parfaite réussite stylistique. Kia Motors indique qu'elle est plus longue, plus basse et plus large que le modèle actuel. Avec un empattement allongé, la nouvelle Kia Cerato est basée sur une nouvelle structure et adoptera un nouveau type de carrosserie.

Avec la nouvelle Cerato, Kia parle d'un style futuriste et dynamique. Elle présente un profil plus lisse, adopte des feux à LED avant et arrière et une ceinture de caisse chromée. Le constructeur ajoute que la Cerato renfermera des améliorations de la qualité, une mise à niveau notable des équipements, un habitacle plus spacieux et

une motorisation à la fois économique et performante. Compacte à souhait, la nouvelle version de la berline de Kia est prévue à la commercialisation internationale à partir du premier trimestre de 2013.



CITROËN C3 RETSYLÉE

La version brésilienne connue



Le marché automobile brésilien vient d'avoir la primauté de découvrir une version restylée de la Citroën C3 en attendant de voir au prochain mondial de Paris la nouvelle C3 qui roulera sur nos routes. La C3 brésilienne restylée arrive avec une face avant bien retouchée, reprenant fidèlement les nouveaux codes de la marque. A l'image des modèles récents de Citroën, cette C3 restylée adopte une calandre horizontale à l'allure adoucie et des feux de jour horizontaux à LED.

L'habitacle est sur la même lancée avec une évolution notable. Ses concepteurs ont privilégié le dynamisme à l'image de l'adoption de nouvelles buses d'aération circulaires et du volant ton aluminium. Si la version brésilienne de la C3 paraît bien dans l'air du temps, le mystère reste entier quant à la version européenne.

TOYOTA LEADER MONDIAL AU PREMIER SEMESTRE 2012

4.7 millions de voitures vendues



Le constructeur automobile japonais a nettement dépassé son concurrent direct General Motors en termes de ventes automobile au premier semestre 2012. Toyota Motors dépasse de 300 000 unités le constructeur américain.

Au premier semestre 2012, Toyota a accentué son avance sur General Motors en commercialisant 4.97 millions de voitures dans le monde signant ainsi une progression importante par rapport à la même période de 2011.

La troisième place du podium revient au groupe Volkswagen qui est dépassé de 520 000 unités.

Peine de poids n'est pas mortelle

La surcharge pondérale n'est pas – à elle seule – un facteur prédictif de décès avant l'heure. En l'absence des maladies associées à l'obésité, elle signifie peut-être même exactement l'inverse...

Voilà une étude qui mériterait d'être largement diffusée, notamment auprès des personnes qui souffrent de l'opinion dominante concernant la surcharge pondérale. Non que le surpoids soit une chose à conseiller. Mais bien parce que certaines opinions aussi répandues qu'infondées peuvent causer bien des soucis psychologiques ; des soucis dont on pourrait faire utilement et collectivement l'économie. Cette étude a été menée par des chercheurs de l'University of California Davis School of Medicine. Elle vient d'être publiée dans l'édition de juillet du *Journal of American Board of Family Medicine* (JABFM). On en trouvera un résumé ici. Résumons-là à notre tour. Les chercheurs ont travaillé sur les données nationales américaines de 2000 à 2005 de près de 51.000 adultes âgés de 18 à 90 ans inclus dans le panel «Medical Expenditure». Il s'agit là d'une vaste enquête prospective de santé publique lancée en 1996 conduite sous l'égide des autorités sanitaires américaines et sur laquelle on peut en savoir plus ici. Depuis Sacramento (Californie), les Drs Anthony Jerant et Peter Franks se sont attachés à comparer sur une période de six années deux types de données : celles concernant les personnes ayant un poids «normal» et celles qui avaient un poids supérieur à cette même normalité définie à partir du célèbre «index de masse corporelle» (IMC).

Des taux de mortalité comparables

Un peu plus de 3% des participants sont décédés durant la période de six ans de l'étude. Au final, les auteurs constatent que les personnes sévèrement obèses (IMC > 35) sont 1,26 fois plus susceptibles de mourir que les participants de poids normal. Toutefois, si l'on écarte les personnes souffrant de diabète ou d'hypertension artérielle, les participants en surpoids, obèses ou même sévèrement obèses présentent des taux de mortalité inférieurs aux personnes de poids normal. En revanche, les personnes souffrant d'insuffisance pondérale ont un risque presque



double de décès que les personnes ayant un poids normal, indépendamment de la présence d'un diabète ou HTA. Fort de ces données, le Dr Anthony Jerant recommande que le dialogue entre médecin et patient mette l'accent sur les effets négatifs (déjà bien connus) du diabète et de l'hypertension artérielle plutôt que sur une augmentation à court terme d'un risque de décès prématuré associé au surpoids. Et en cas d'obésité sévère, accompagnée de l'une ou l'autre de ces affections (et a fortiori des deux), il souligne qu'il est essentiel d'avertir les patients sur leur risque de mortalité accrue à court terme et de commencer un traitement incluant un régime de perte de poids. Il n'en reste pas moins vrai que le surpoids et l'obésité restent une menace pour la santé individuelle autant que publique. On sait que la prévalence de ces deux situations a augmenté de façon spectaculaire dans les dernières décennies. C'est tout particulièrement vrai aux Etats-Unis où les surcharges pondérales sont très fréquemment associées au diabète et à l'hypertension artérielle, mais aussi aux affections cardiaques, articulaires et à l'apnée du sommeil. Dans ce pays, les rela-

tions entre le poids et la mortalité demeurent un sujet controversé en matière de santé publique. Cette étude remet l'hypothèse dominante sans toutefois affirmer que le surpoids n'a aucune incidence sur la santé.

15 millions de tonnes de surpoids global pour l'humanité

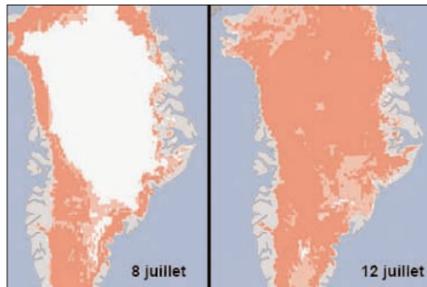
Et c'est un autre regard – planétaire – qui est porté sur les surpoids et l'obésité avec l'étude de la London School of Hygiene and Tropical Medicine à paraître sur *BioMed Central* (BMC Public Health), étude dont on trouvera un bref résumé ici. On est loin ici des préoccupations médicales et humanistes précédentes. Sarah Walpole (université de Leeds, Royaume-Uni) et ses collègues de la célèbre institution londonienne ont utilisé les données onusiennes et les statistiques nationales de démographie et d'IMC. Ils découvrent qu'en 2005, les membres (adultes) de l'espèce humaine pesaient au total environ 287 millions de tonnes (Mt), soit 15 Mt de surpoids global, dont 3,5 Mt trouvent

leur origine dans des IMC supérieurs à 30. L'Amérique du Nord, où vivent 6% des habitants de la planète, réunit 34% de la masse due à l'obésité. A rapprocher de l'Asie: respectivement 61% et 13% (vous pouvez vous amuser à vous situer personnellement sur cette échelle ici). Poursuivant leur réflexion écologique et militante, les auteurs s'interrogent sur le coût de cette surcharge pondérale en termes de calories consommées. Et ils calculent que le surpoids de l'humanité correspond aux besoins caloriques de 111 millions d'adultes de corpulence moyenne. Et d'ajouter que si tous les pays avaient la même répartition de l'IMC que dans la population américaine, la masse humaine augmenterait de l'équivalent du poids d'un milliard d'individus de corpulence moyenne. Cette surcharge équivaldrait à consommer la nourriture qui permettrait de faire vivre 473 millions de personnes (d'un poids normal). On observera que les auteurs ne formulent pas de recommandations concrètes pour résoudre l'équation dont ils fournissent les termes. Et à la réflexion on peut estimer que c'est préférable.

GROENLAND

La calotte glaciaire a dégelé à 97% en juillet

L'été est déjà bien avancé au Groenland : selon les observations par satellite, 97% de ses glaces ont fondu au 12 juillet. Habituellement, ce sont environ 50% des glaces qui fondent pendant l'été, aux plus basses altitudes. Cette année, même les pics montagneux ont connu un dégel comme il ne s'en était pas produit depuis 1889. «Nous avons tous été surpris», explique Thomas Mote, climatologue à



l'université américaine de Géorgie, cité par le *New Scientist*. Surpris mais pas inquiets outre mesure, précisent les scientifiques : une fonte aussi importante semble se produire environ tous les 150 ans et il y a une dizaine d'années, environ 75% des glaces n'avaient pas résisté à l'été. Thomas Mote précise, toutefois, qu'il y aurait lieu de se faire du souci si une telle situation se représentait

dans moins de dix ans, car cela mettrait en péril la stabilité de la couche de glace et pourrait provoquer la formation d'énormes icebergs comme celui qui s'est détaché du glacier Petermann courant juillet. Selon les climatologues, c'est la poche d'air chaud responsable de la canicule aux Etats-Unis qui serait la cause de cette fonte inhabituelle.

L'encyclopédie

DES INVENTIONS

CRAVATE

Date : 247 av. J.C. Lieu : Chine

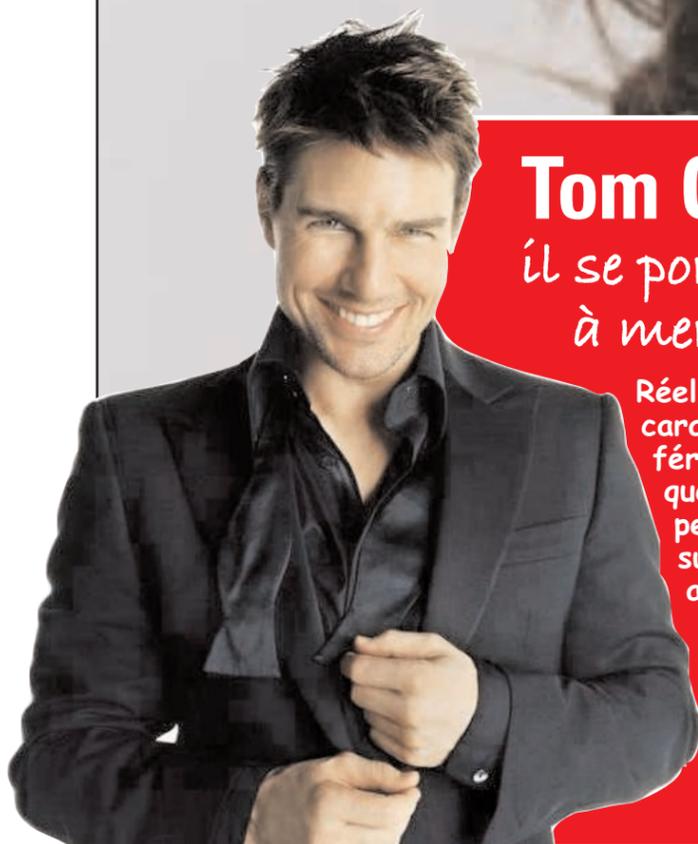
L'origine des cravates aurait été découverte en 1974 par des ouvriers chinois qui creusaient le sol. Ils ont découvert le tombeau du premier empereur chinois Qin Shihuangdi qui avait eu l'étrange idée de se faire enterrer avec 7.500 statuettes de soldats qui portaient des cravates de soie. On dit que ces statuettes datent de 247 av. J.C., alors en conclusion, la cravate existait déjà plusieurs années avant J.C. Le port de la cravate pour certaines circonstances a tellement pris de l'ampleur avec le temps que nous pouvons même retrouver sur Internet des formules mathématiques pour faire des nœuds de cravate.



Rachel Weisz

Les es pires
et les meilleurs
looks de l'actrice
de 360

Actrice discrète mais remarquée, Rachel Weisz c'est un peu la perle rare du cinéma américain que l'on voit trop peu. Madame Daniel Craig à la ville, la douce mais mystérieuse brunette a fait du chemin depuis "La Momie" (et "La Momie 2"). Egérie de L'Oréal Paris et ancienne image du parfum Jasmin Noir de Bulgari, la belle a réussi à séduire la fashion sphère comme l'industrie du cinéma avec pas moins d'un Oscar, d'un Golden Globe et encore d'autres awards. A l'affiche de 360 depuis le 25 juillet, c'est avec grand plaisir qu'on la retrouve sur nos écrans en attendant sa prestation dans Bourne l'héritage.



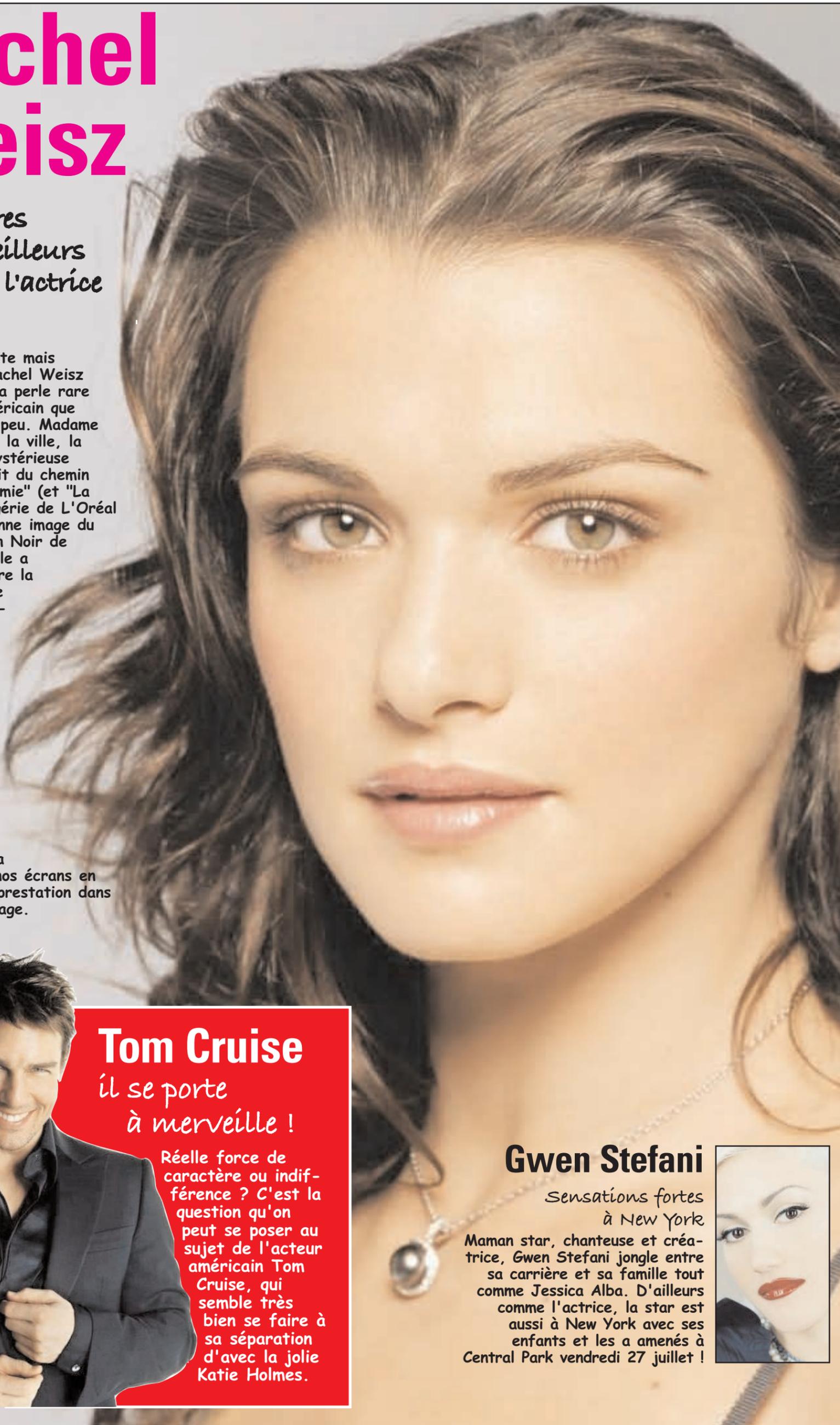
Tom Cruise il se porte à merveille !

Réelle force de caractère ou indifférence ? C'est la question qu'on peut se poser au sujet de l'acteur américain Tom Cruise, qui semble très bien se faire à sa séparation d'avec la jolie Katie Holmes.

Gwen Stefani

Sensations fortes
à New York

Maman star, chanteuse et créatrice, Gwen Stefani jongle entre sa carrière et sa famille tout comme Jessica Alba. D'ailleurs comme l'actrice, la star est aussi à New York avec ses enfants et les a amenés à Central Park vendredi 27 juillet !



Horaires des prières pour Alger et ses environs	
Fajr	04h03
Dohr	12h55
Asr	16h43
Maghreb	20h00
Icha	21h33

MIDI

Quotidien national d'information *Libre*
N° 1637 | Mardi 31 juillet 2012

Le **MIDI LIBRE** met à la disposition de ses lecteurs deux numéros pour signaler une éventuelle absence du journal dans leurs quartiers.
0777.10.49.42
0550.18.37.57

ACTIVITÉS DE L'UNION PANAFRICAINNE DES POSTES

Appel à une "participation active" de l'Algérie

L'Union panafricaine des Postes (UPAP), par la voix de sa secrétaire générale, Mme Rodah A. Masaviru, a fait part hier, à Alger de son "souhait" de voir l'Algérie "participer activement" aux activités de cette agence spécialisée de l'Union africaine (UA).

"Nous aurions souhaité que l'Algérie participe activement aux activités de développement de l'UPAP et à l'élaboration de l'agenda de nos programmes", a indiqué Mme Masaviru dans une déclaration à l'APS, soulignant que l'instance qu'elle dirige a des programmes de formation et des projets régionaux. La SG de l'UPAP a également souhaité que l'Algérie continue de participer au budget de l'Union en sa qualité de membre fondateur, qualifiant de "très importantes" les réunions entre l'Algérie et l'UPAP.

Mme Masaviru qui effectue une visite en Algérie à l'invitation de son homologue algérien, se penchera lors des ses entretiens avec les responsables algériens sur les voies et moyens à même de faire évoluer le développement des services postaux sur le continent africain, a-t-elle

dit. "Il s'agit aussi de protéger les intérêts de l'Afrique sur le plan international, notamment en prévision du congrès de l'Union postale universelle qui se tiendra à Doha (Qatar) vers les mois de septembre-octobre 2012", a-t-elle précisé. Mme Masaviru a ainsi appelé à "préserver" les intérêts de l'Afrique, estimant qu'en dépit des développements enregistrés par la Poste sur le continent, cela "n'est pas au niveau des pays avancés" comme l'Europe et l'Amérique. La SG de l'UPAP a relevé les "progrès" enregistrés par la Poste en Algérie, souhaitant de ce fait "partager" cette expérience avec les autres pays du continent en "multipliant les échanges pour apprendre les uns des autres". Mme Masaviru a en outre mis l'accent sur la diversification des services postaux, le but étant, a-t-elle ajouté, de satisfaire les besoins "variés et diversifiés" de la clientèle. Elle a ainsi fait remarquer que les usagers de la Poste ne se contentent plus du courrier postal uniquement, mais exigent un service basé sur les technologies de l'information et de la communication.

Une partie de Tipasa sans eau

L'alimentation en eau potable est "fortement" perturbée au niveau de certains quartiers de la wilaya de Tipasa (ouest d'Alger), en raison d'une coupure électrique survenue dimanche à 07h00 ayant généré l'arrêt de la station de dessalement d'eau de mer de Fouka, indique la Société des eaux et de l'assainissement d'Alger (SEAAL) dans un communiqué.

Les perturbations concerneront la cité 445 logements, la cité ERATIL, l'Ecole de gendarmerie de Sidi Mennif, VSA, l'hôpital de Zeralda, le centre-ville de Zeralda et le lotissement Kaïti à Staouéli, précise-t-on de même source. La SEAAL rassure que tout est mis en oeuvre pour rétablir au plus vite la situation et assurer de nouveau la continuité du service.

EN DEUX MOIS

40.656 passagers ont débarqué au port d'Oran

40.656 passagers ont débarqué au port d'Oran durant la période allant du 1er juin au 26 juillet en cours, a-t-on appris lundi des services de l'Entreprise portuaire d'Oran (EPO).

Ces passagers sont constitués principalement de membres de la communauté nationale vivant en Europe rentrant au pays pour passer les vacances d'été et le mois du Ramadhan parmi les leurs. A l'embarquement, le nombre de passagers traités est de 20.555 dont 11.886 au seul mois de juillet, a-t-on affirmé de même source. Durant la même période, le nombre de car-ferries ayant fait escale au port d'Oran était de 44, souligne-t-on de même source, précisant que les princi-

pales dessertes concernent les liaisons entre les ports d'Almería, Alicante (Espagne) et Marseille (France).

En matière de commerce maritime, le port d'Oran a réalisé un trafic global de 2.551.322 tonnes au premier semestre 2012, soit une hausse de 7,73% par rapport à la même période de l'année 2011. A l'exportation, les statistiques font état de 169.347 tonnes durant les 6 premiers mois de l'année en cours, soit une hausse de 10,30% par rapport à la même période de l'année précédente.

Le trafic de marchandises à l'importation a connu une baisse de 7,55% durant ce semestre, avec un volume de 2.381.975 tonnes, a-t-on ajouté.

PUBLICITÉ



Offre promotionnelle postpayée (0661 & 0670)

Parrainer vos proches peut vous rapporter jusqu'à 10h de communications gratuites*









* Le parrain bénéficie de 2 heures de communications gratuites vers tous les réseaux pendant deux mois pour chaque personne parrainée. Il est possible de parrainer jusqu'à 5 personnes. Soit dix heures de communications gratuites étalées sur cinq bimestres. Les filleuls bénéficient de 2h de communications gratuites pendant 2 mois vers tous les réseaux ainsi que d'une exonération des frais de mise en service de la SIM. Offre valable 28 jours, réservée aux abonnés post-payés. Dans la limite des stocks disponibles.

partout avec vous



Midi Libre N°1637 - Mardi 31 juillet 2012 - Anep 931 313